



**HAL**  
open science

# Anatomie d'un genre en mutation : la pétition de l'Antiquité tardive

Jean-Luc Fournet

► **To cite this version:**

Jean-Luc Fournet. Anatomie d'un genre en mutation : la pétition de l'Antiquité tardive. A. Nodar; S. Torallas Tovar. Proceedings of the 28th Congress of Papyrology (1-6 August 2016, Barcelona), Abadia de Montserrat Ausiàs Marc, pp.571-590, 2019, 978-84-9191-079-4. hal-02383968

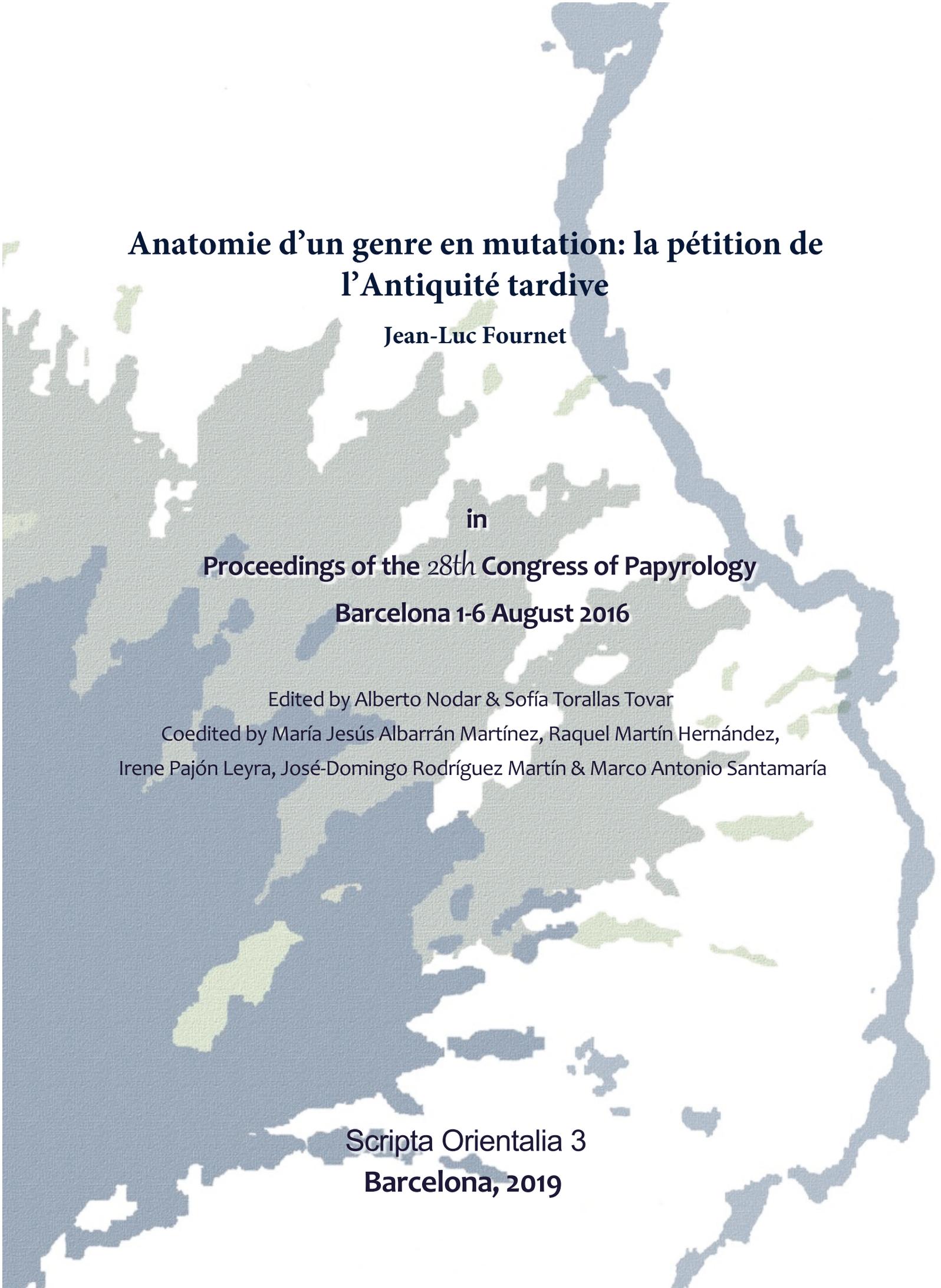
**HAL Id: hal-02383968**

**<https://hal.science/hal-02383968>**

Submitted on 28 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Anatomie d'un genre en mutation: la pétition de  
l'Antiquité tardive**

**Jean-Luc Fournet**

**in**

**Proceedings of the 28<sup>th</sup> Congress of Papyrology**

**Barcelona 1-6 August 2016**

Edited by Alberto Nodar & Sofía Torallas Tovar

Coedited by María Jesús Albarrán Martínez, Raquel Martín Hernández,  
Irene Pajón Leyra, José-Domingo Rodríguez Martín & Marco Antonio Santamaría

**Scripta Orientalia 3  
Barcelona, 2019**

Coordinación y edición: Alberto Nodar – Sofía Torallas Tovar

Coedición: María Jesús Albarrán Martínez, Raquel Martín Hernández, Irene Pajón Leyra,  
José Domingo Rodríguez Martín, Marco Antonio Santamaría

Diseño de cubierta: Sergio Carro Martín



Primera edición, junio 2019

© los editores y los autores 2019

La propiedad de esta edición es de Publicacions de l'Abadia de Montserrat  
Ausiàs Marc 92-98 – 08013 Barcelona

ISBN 978-84-9191-079-4 (Pamsa)

ISBN 978-84-88042-89-7 (UPF)

Edición digital

<http://hdl.handle.net/10230/41902>

## **Anatomie d'un genre en mutation: la pétition de l'Antiquité tardive**

Jean-Luc Fournet  
Collège de France, Paris – UMR 8167 “Orient & Méditerranée”  
jean-luc.fournet@college-de-france.fr

Lorsque j'ai été invité à participer à la session “The Rhetoric of Complaint: The Petition from the Romans to the Mamluks”, j'ai pensé que c'était l'occasion de faire le point sur un genre à la fois trop et pas assez connu dans la forme qu'il prit durant l'Antiquité tardive. Familière aux historiens et juristes de l'Antiquité, la pétition n'a cessé d'être étudiée pour les enseignements institutionnels et historiques qu'elle livre et a même connu depuis une vingtaine d'années un regain d'intérêt que cristallise, par exemple, l'ouvrage collectif *La Pétition à Byzance* édité en 2004 par Denis Feissel et Jean Gascou.<sup>1</sup> Mais force est de constater que, contrairement à la pétition ptolémaïque et romaine,<sup>2</sup> il manque toujours une étude formelle de la pétition protobyzantine. Malgré des travaux ponctuels qui se sont multipliés ces dernières années,<sup>3</sup> une synthèse se fait toujours attendre, qui prenne en compte à la fois les papyrus et les sources littéraires contemporaines<sup>4</sup> et qui replace les exemples égyptiens dans le contexte de l'Empire. Ma réédition du plus gros dossier de pétitions protobyzantines sur papyrus, celles de Dioscore d'Aphrodité (VI<sup>e</sup> s.), qui a été retardée pour diverses raisons depuis des années, devrait combler –mais seulement partiellement– cette lacune en resituant ces textes dans le cadre plus général de la production de pétitions dans l'Empire byzantin.<sup>5</sup> En attendant, je proposerai ici une synthèse de ce qui me semble constituer les diverses spécificités de la pétition protobyzantine en tant que genre écrit –je n'aborderai pas ici les pétitions sous l'angle de leur contenu ni sous celui des procédures dans lesquelles elles s'inscrivent. Car, si la pétition connaît tout au long de l'Antiquité une très forte stabilité dans sa diplomatique et sa structure, elle n'en subit pas moins, dès la fin du principat (II<sup>e</sup>/III<sup>e</sup> s.), certaines mutations formelles qui vont lui donner un faciès quelque peu différent, surtout à partir du IV<sup>e</sup> s., suivant des tendances qui caractérisent la culture écrite de l'Antiquité tardive en général. Celles-ci sont d'autant plus visibles dans la pétition que, mettant en contact les pétitionnaires avec les plus hautes autorités (gouverneurs, empereur), elle était ressentie comme un genre à part, dont la forme devait être particulièrement soignée.

---

<sup>1</sup> Feissel / Gascou (2004).

<sup>2</sup> Pour l'époque ptolémaïque, cf. Collomp (1926) 51-140; P. Enteux., p. XIX-XXX; di Bitonto (1967) et (1968). Pour l'époque romaine: Mascellari (2012); Hauken (1998) et (2004). L'ouvrage de White (1972) non seulement ne prend pas en compte l'époque byzantine, mais surtout, comme le montre déjà son titre, commet l'erreur de confondre pétition et lettre (même critique pour Mullins [1962]).

<sup>3</sup> Fournet (2004); Papatthomas (2006); Fournet (2007); Papatthomas (2007a); (2009); Fournet (2010a) 61-63 (pour l'intitulé des pétitions byzantines).

<sup>4</sup> L'ensemble le plus riche de pétitions protobyzantines est livré par les *Acta Conciliorum Œcumenicorum*: voir Fournet (2010a).

<sup>5</sup> P. Aphrod. Pét. Je tire de ce volume les éditions et traductions des pétitions de Dioscore que l'on trouvera ci-après.

## 1. L'écriture et la mise en forme: une rhétorique graphique

La première nouveauté est d'ordre graphique: les pétitions sont de plus en plus souvent écrites à l'aide d'un style d'écriture soigné, qui peut être soit une écriture littérisante contrastant avec celle des autres documents (lettres mises à part),<sup>6</sup> soit une cursive plus raffinée que dans les documents usuels. L'usage de cette écriture soignée peut aller de pair avec le recours à des signes diacritiques (accents, esprits, points) et à des préciosités graphiques comme l'iota adscrit qui imitent les standards de la production de librairie.<sup>7</sup> Je me contenterai de deux exemples, espacés dans le temps:

- P.Panop. 27, pétition à un *praeses* de 323 écrite «in einer sehr sorgfältigen, geradezu an Buchschrift erinnernden Hand» (éd.), qui plus est sur un feuillet de papyrus de la meilleure qualité. Cette écriture n'est pas sans rappeler les écritures littéraires des lettres du cercle très cultivé de Theophanês. On notera la présence d'esprits rudes (l. 5 et 11) et de l'iota adscrit dans l'*inscriptio* –comme une sorte de marque du respect dû au récipiendaire.<sup>8</sup>

- P.Haun. III 53 (VI<sup>e</sup> s.), pétition à un personnage indéterminé: l'écriture est une «aussergewöhnlich grosse und schöne byzantinische Hand» (éd.) qu'on ne rencontre que dans les documents les plus soignés et qui contraste péniblement avec l'écriture de semi-analphabète de la pétitionnaire dans sa souscription.

On ne se contente pas de soigner l'écriture; on joue aussi sur les styles d'écriture à l'intérieur du même texte. On voit en effet se développer une tendance à la différenciation graphique qui a pour fonction de séparer visuellement du reste du texte le nom de l'autorité (*inscriptio*), que l'on met en relief par l'écriture la plus élégante et solennelle.<sup>9</sup>

- C'est le cas du P.Oxy. I 130 (548/549) (fig. 1), dans lequel le nom du destinataire est écrit dans un style droit et allongé (qui n'est pas sans rappeler celui des endossements épistolaires ou des protocoles) contrairement au reste du texte, en cursive inclinée.

† τῷ ἐμῷ ἀγαθῷ δεσπότη φιλοχρίστῳ φιλοπτόχῳ παν-  
 ευφίμῳ ὑπερφουεστάτῳ πατρικίῳ καὶ δουκὶ τῆς Θεβαίων  
 χώρας Ἀπίωνι π(αρά) Ἀνοῦπ ἔλεεινοῦ ὑμετέρου δούλου ἀπὸ τοῦ διαφέροντος  
 αὐτῆ κτήματος καλουμένου Φάκρα.

5 οὐδὲν ἄδικον ἢ ἀσεβὲς κέκτηται ὁ ἔνδοξος οἶκος τοῦ ἐμοῦ ἀγαθοῦ  
 κτλ.

<sup>6</sup> Cf. Fournet (2009), notamment 32-37 pour le phénomène analogue dans les lettres.

<sup>7</sup> Cf. Fournet (1994) et Fournet (sous presse a.).

<sup>8</sup> Voir, au sujet du même phénomène dans l'*inscriptio* d'une autre pétition (P.Gen. I<sup>2</sup> 17. l. 1, de 207), ce qu'en disait Nicole (1895) 228: «On trouve une foule de pièces dont le texte même n'offre plus trace de l'emploi classique de l'i adscrit et où cette lettre accompagne les noms et les titres des hauts fonctionnaires –dicéodotes, stratèges, centurions, etc.– qui figurent au datif dans l'entête. C'est l'emploi honorifique de l'ancienne orthographe remplaçant, mais à l'autre extrémité des mots, nos majuscules de politesse. Ici le centurion est honoré de cette marque de déférence; on s'en passe avec le décurion, qui est un trop mince personnage».

<sup>9</sup> Sur ces systèmes de différenciations graphiques, cf. P.Worp 35, p. 245-249 et Fournet (2013) 156.

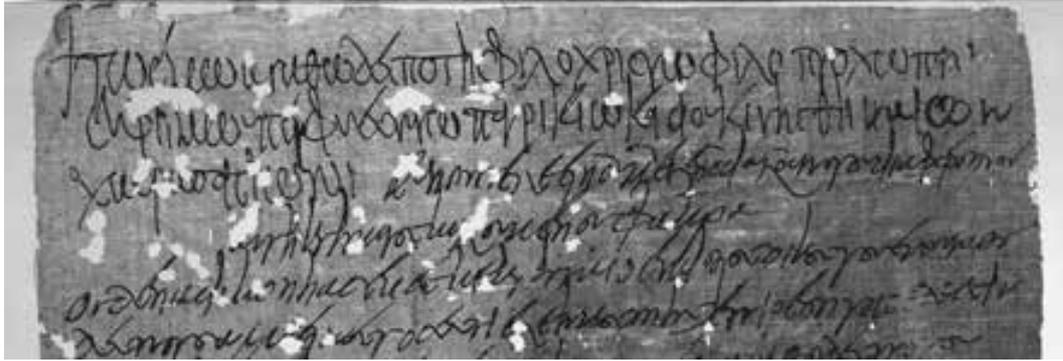


Fig. 1: début du P.Oxy. I 130 © Archives photographiques internationales de papyrologie

- Le jeu d'opposition graphique peut être plus complexe comme le montre cette autre pétition d'Oxyrhynchos du VII<sup>e</sup> s., P.Oxy. LXXXI 5289 (fig. 2).<sup>10</sup>

† τῷ ἐμῷ ἀγαθ(ῶ) δεσπό(τη) μετὰ θεὸν  
 προστ(άτη) τῷ ἐνδοξ(οτάτῳ) θεοφυλ(ά)κ(τω)  
 ἀντι(εούχῳ) δέησις καὶ ἱκεσία παρ' ἐμοῦ  
 5 Μαρῶδος πενηχρᾶ(ς) ὑμετέρα(ς) δούλ(ης). (vac.)  
 ἀκούσασα ἐγὼ ἢ δούλη ὑμῶν τὰ ἀγαθὰ  
 κτλ.

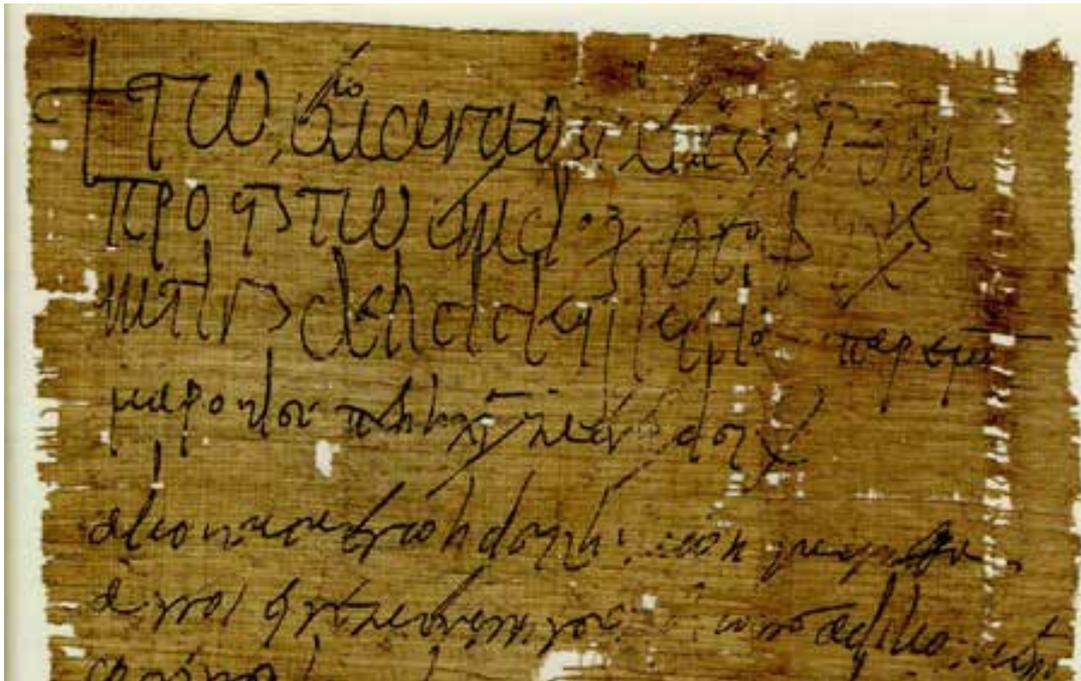


Fig. 2: début du P.Oxy. LXXXI 5289

© Courtesy of the Egypt Exploration Society and Imaging Papyri Project, Oxford

On observe cette fois-ci trois styles d'écriture: (1) le style vertical allongé pour l'*inscriptio*; (2) une cursive droite pour l'*intitulatio*; (3) une cursive penchée pour le reste du texte.

<sup>10</sup> Je remercie N. Gonis de m'avoir communiqué une image de ce papyrus avant la publication. Mon identification des trois styles a été reprise par l'éditrice.

Quoiqu'édité sans photo, P.Oxy. XXVII 2479 (VI<sup>e</sup> s.) laisse deviner le même jeu d'oppositions graphiques d'après la description de l'édition:<sup>11</sup>

- 1 τῷ ἐμῷ ἀγαθῷ εὐεργ(έτη) (καὶ) δεσπ(ότη) δέησις (καὶ) ἰκεσία
- 2 π(αρά) Πιηοῦτ[ο]ς ὑμετέρ(ου) δούλου ἀπὸ ἐποικ(ίου) Κινέας.
- 3 τὸ φιλόπτωχο[ν] καὶ φιλόχριστον τῆς ὑμετέρας πανευκλεοῦς δεσποτείας  
κτλ.

Signalons en passant que ces oppositions ont été mal interprétées par la DDBDP qui propose d'y voir des mains, et non des styles, différents:

- 1 (M1?) τῷ ἐμῷ ἀγαθῷ εὐεργ(έτη) (καὶ) δεσπ(ότη) δέησις (καὶ) ἰκεσία
- 2 (M2?) π(αρά) Πιηοῦτ[ο]ς ὑμετέρ(ου) δούλου ἀπὸ ἐποικ(ίου) Κινέας.
- 3 (M3?) τὸ φιλόπτωχο[ν] καὶ φιλόχριστον τῆς ὑμετέρας πανευκλεοῦς δεσποτείας  
κτλ.

Je proposerais d'éditer ce texte (ainsi que les autres) d'une façon qui mette en évidence les différences de style:<sup>12</sup>

- 1 (style 1) τῷ ἐμῷ ἀγαθῷ εὐεργ(έτη) (καὶ) δεσπ(ότη) δέησις (καὶ) ἰκεσία
- 2 (style 2) π(αρά) Πιηοῦτ[ο]ς ὑμετέρ(ου) δούλου ἀπὸ ἐποικ(ίου) Κινέας.
- 3 (style 3) τὸ φιλόπτωχο[ν] καὶ φιλόχριστον τῆς ὑμετέρας πανευκλεοῦς δεσποτείας  
κτλ.

Quel que soit le nombre de styles, on notera que la seconde partie du prescrit (l'*intitulatio*) n'est jamais écrite dans le style solennel de l'*inscriptio*, façon de bien montrer la différence de niveau entre l'humble pétitionnaire et l'autorité, et qui confirme que le prescrit hypométrique est bien constitué de deux parties ressenties comme indépendantes.<sup>13</sup>

• Un papyrus de Nessana, P.Ness. III 54 (milieu VI<sup>e</sup> s.) (fig. 3), montrera clairement que l'on n'a pas affaire à une particularité de la pratique égyptienne: on y trouve la même opposition ternaire, à ceci près que le style 2 n'est cette fois-ci pas droit mais incliné contrairement au style 3.

- 1 [† τῷ δεσπότη μου Φλαουίῳ Γεωργίῳ τῷ ἐνδοξ(οτάτῳ) μο[υ] ] λ[ ] ω[
- 2 [δέησις παρὰ τοῦ δεῖνα ἐ]λεεινοῦ πρεσβ(υτέρου) καὶ διοικητοῦ Χαφρα[των κώ]μης  
.[ . . . . ] . . . . [
- 3 [ ± 12 ]ε[ ]ν ἐπινεύσων διέγειρεν τὸν δεσπότην ἡμ[ῶν τὸ]ν ὑπερφυέ[στ(ατον)] πατρίκιον καὶ  
πριμ[  
κτλ.

<sup>11</sup> «The first line of the preamble is written in a tall, upright and laterally compressed cursive, the second in a squarer cursive of an older type and the main body of the text in a straggling sixth-century hand with a marked inclination to the right» (P.Oxy. XXVII, p. 177-178).

<sup>12</sup> Cf. P.Worp, p. 248 n. 28.

<sup>13</sup> Comme l'a bien montré Martin (2007). Il faudrait séparer d'un point ou point en haut l'*inscriptio* de l'*intitulatio*.

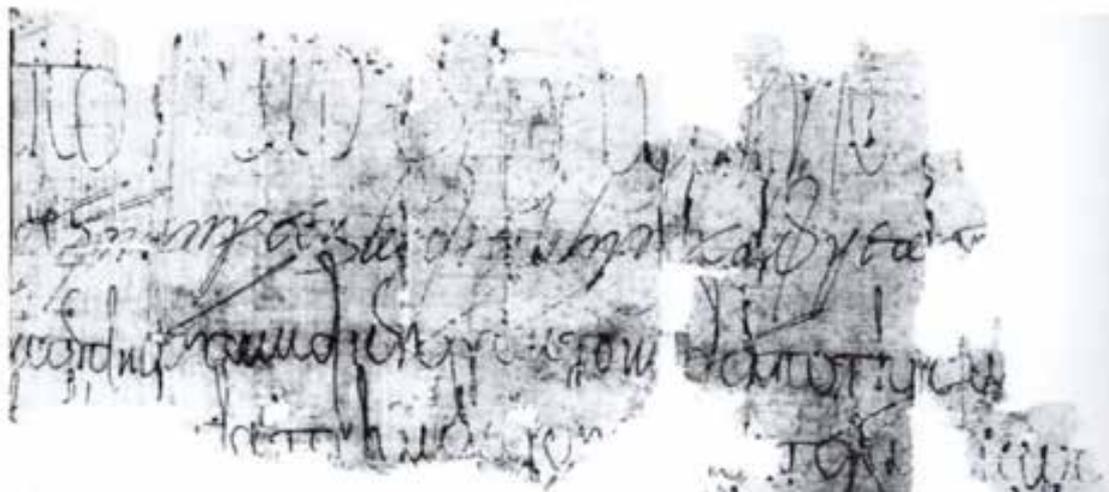


Fig. 3: P.Ness. III 54 (tiré de Crisci [1996] pl. LVI).

Quoique non systématiques, ces jeux d'opposition entre styles graphiques se rencontrent de plus en plus fréquemment à partir du VI<sup>e</sup> s. et participent de ce qu'on pourrait appeler une rhétorique graphique, qui traduit, au niveau de la forme, la dimension rhétorique que véhicule le fond, notamment en exaltant le récipiendaire par une écriture très stylisée.<sup>14</sup>

Les caractéristiques formelles de la pétition protobyzantine ne tiennent pas seulement à la graphie, mais aussi au support et à la mise en page du texte. Alors que les documents byzantins généralisent une mise en page *transversa charta* (aussi bien pour les lettres que pour les documents de la pratique et de l'administration), la pétition se singularise en gardant la disposition perfibrale qui était déjà la sienne à l'époque romaine mais qui devient désormais une anomalie<sup>15</sup>. Il s'agit là d'une caractéristique qui, contrairement aux jeux graphiques, n'est pas une innovation diachronique, mais s'inscrit dans la synchronie et marque le développement d'une sensibilité à la forme se traduisant par un jeu d'oppositions que les modernes n'ont pas toujours compris mais auquel ils commencent à être réceptifs. L'interprétation de cette apparente anomalie de mise en page est susceptible de plusieurs interprétations: la disposition perfibrale calque-t-elle celle de l'archaïque rouleau littéraire de l'aura duquel elle se parerait? Marque-t-elle plutôt l'opposition procédurale qui existait entre la pétition et la lettre (qui, elle, adopte désormais une présentation *transversa charta*)? Ou bien distingue-t-elle plus simplement la pétition des autres documents de nature privée en mettant ainsi en vedette un genre dont la singularité tient à l'éclat des personnes qui en sont les destinataires (les autorités, plus éminentes encore après les réformes de Dioclétien)? Il n'est pas facile aujourd'hui de faire une étiologie précise de ces changements formels.<sup>16</sup>

<sup>14</sup> On assiste au même phénomène avec les endossements épistolaires où ce même style d'écriture est utilisé principalement pour le nom du destinataire alors que le nom de l'expéditeur, en fin de ligne, est normalement dans un style d'écriture plus simple.

<sup>15</sup> Cf. Fournet (2004) 72-73 et (2007).

<sup>16</sup> Federico Morelli me signale une possible piste: les pétitions étant écrites à partir d'un brouillon, on connaissait donc leur taille avant de commencer la copie finale contrairement aux lettres qui, *transversa charta*, pouvaient être aussi longues que la largeur d'un rouleau. Mais cette explication ne rend pas compte de la différence d'orientation fibrale systématique entre la pétition et les autres documents non épistolaires.

## 2. La structure: la contamination de la rhétorique de l'éloge et de la plainte

La pétition de l'Antiquité tardive innove aussi par sa structure: elle introduit une nouvelle partie et modifie quelque peu le contenu ou la coloration des parties existantes.

### a. L'apparition et le développement du *prooimion*

Alors que la structure de la pétition, avec l'enchaînement du protocole ou prescrit (*praescriptio*), des attendus (*narratio*) et de la demande (*preces* ou *precatio*), était restée inchangée pendant cinq siècles, on voit apparaître aux II<sup>e</sup>/III<sup>e</sup> s.<sup>17</sup> un exorde (*prooimion*) qui vient s'intercaler entre le prescrit et les attendus, et dont la fréquence et l'ampleur ne cessent de croître durant l'Antiquité tardive.<sup>18</sup> Marqué par le développement de la Seconde Sophistique, le *prooimion* traduit un refus croissant de la part des rédacteurs de documents de jeter le lecteur d'un texte *in medias res*. Sa présence n'est ressentie nulle part comme aussi nécessaire que dans la lettre et la pétition. Préparant le lecteur au contenu même de la plainte, il cherche à motiver la démarche du pétitionnaire et à assurer la bienveillance du destinataire.<sup>19</sup> Jouant initialement le rôle de transition entre le prescrit (rédigé de façon impersonnelle) et la *narratio* (partie éminemment subjective) et justifiant le recours de la part du pétitionnaire à la justice du destinataire, il va devenir une partie en soi où s'exprimera toute une rhétorique encomiastique.

Sans essayer ici de faire l'histoire de la genèse et du développement du *prooimion*, je voudrais juste citer quelques exemples de la fin du III<sup>e</sup> et du début du IV<sup>e</sup> s. qui illustrent sa formation.

Partons, par exemple, de P.Cair.Isid. 70 (Karanis, ca 310), qui commence *in medias res* sans *prooimion*:

(prescrit). <sup>[narratio:]</sup> ἀνόμως καὶ ῥει[ψ]ονκεινδύνως ἀπετηθεὶς ὑπὸ Ἀκ[ο]τᾶ υἱοῦ Γερμαν[οῦ] χ[ρ]υσοῦν καὶ ἄσημ(ον) ὑπὲρ ἧς αὐτὸς ἔχει ἐν γεωργίᾳ γῆς (...) ἀνατρέπεται ἡ ἰδία,

«Akotas fils de Germanos me réclamant de façon illégale et impudente de l'or et de l'argent pour la terre qu'il a lui-même en culture (...), mes propriétés sont anéanties»,

et comparons-le au P.Sakaon 38 (Théadelphie, 312),<sup>20</sup> qui développe à partir des deux adverbes débutant la *narratio* du P.Cair.Isid. 70 un court *prooimion* qui introduit le préfet à la teneur de la plainte tout en louant son action judiciaire:

(prescrit). <sup>[prooimion:]</sup> τὰ παρανόμως καὶ ῥιψο[κινδύνως] ἐπὶ τῶν τόπων τολμώμενα, ἡγεμῶν δέσποτα, ὅφ' οὐδενὸς ἄλλου ἀνακόπτεται εἰ μὴ ὑπὸ [τῆς σῆς μισο]προνήρου ἀνδρίας,

«Les actes audacieux commis dans nos villages de façon illégale et impudente, qui d'autre, ô Seigneur Préfet, y met fin si ce n'est Ta Bravoure qui hait les méchants?».

On voit ainsi comment certains éléments de la *narratio* ont pu donner naissance à une courte introduction.

Les premiers *prooimia* pouvaient se contenter de paraphraser l'acte de remise de la pétition, comme le P.Cair.Isid. 67 (Karanis, ca 310):

<sup>[prooimion:]</sup> πρᾶγμα δε[ό]μενον τῆς σῆς ἐξετάσεως διὰ ταύτης μου τῆς ἀξιώσεως, ἡγεμῶν κύριε, παρατίθημι τῇ σῇ ἀρετῇ εὐε[λ]πιδος ὧν βοηθίας τῆς ἀπὸ σοῦ τυχε[ε]ῖν

<sup>17</sup> Les premiers exemples sont P.Wisc. I 33 (147); BGU III 983 (138-161).

<sup>18</sup> Sur les premiers *prooimia*, cf. P.Berl.Frisk, p. 81-91. Sur les 80 pétitions que Jean Gascou et moi-même avons répertoriées entre les V<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> s. et dont l'état permet de vérifier la présence ou non d'un *prooimion*, 39 % en sont dotées. On trouvera en annexe un échantillon de pétition où la structure a été mise en évidence.

<sup>19</sup> Sur le *prooimion* en général, cf. Lausberg (1990) 150-163; Hunger (1964) 19-35.

<sup>20</sup> M.Chr. 64 = P. Flor. I 36 = ChLA XXV 778.

«C'est une affaire qui requiert ton instruction que je soumetts par cette mienne pétition, ô Seigneur Préfet, à Ton Excellence, ayant bon espoir d'obtenir ton aide».

Seuls les derniers mots constituent une fugace *captatio benevolentiae*.

Mais le *prooimion* était la partie où l'on pouvait introduire le cas particulier (tort subi) à partir d'une règle générale (la loi met fin à l'injustice) en donnant l'occasion au pétitionnaire de faire l'éloge de la justice de l'autorité à laquelle il s'adresse. Se sont donc développés des *prooimia* généralisants et édifiants<sup>21</sup> où l'action judiciaire du destinataire (on l'a vu avec P.Sakaon 38),<sup>22</sup> mais aussi, plus abstraitement, les lois et la justice sont posées comme principes justifiant plus ou moins implicitement la remise de la pétition. Par exemple, P.Cair.Isid. 68 (Karanis, 309/310):

[*prooimion*:] τὰ ἐπὶ ἀνατροπή<v> καὶ φυγ[α]δίαν γινόμενα ἡμῖν τοῖς μετρίοις οἱ νόμοι κωλύουσι,

«Ce qui nous conduit, nous les petits, à la ruine et à la fuite est interdit par les lois».

Suivent les attendus:

καὶ αὐτὸς τοῖνον μέτριος παντελῶς τυγχάνων βίαν καὶ παρανομίαν πάσχω ὑπὸ Ἡ[ρῶ]νος καὶ Παησί[ο]υ κα[ὶ] Ὀρειῶν (l. Ὀρίωνος) καὶ Ἀχιλλᾶ γραμμ[ατέ]ως,

«Or, moi qui suis aussi à tous égards un petit, je suis victime de violence et d'injustice de la part d'Hérôn, Paésios, Hôriôn et du scribe Akhillas...».

Les *prooimia* se présentent ainsi sous la forme de maximes<sup>23</sup> qui, avec le temps, vont prendre de plus en plus d'ampleur jusqu'à devenir de vrais *enkômia*, notamment sous le calame de Dioscore d'Aphrodité (VI<sup>e</sup> s.). Qu'il suffise de citer le *prooimion* de 9 longues lignes qui introduit la célèbre pétition P.Cair.Masp. I 67002 contre le pagarque Mênas (567):<sup>24</sup>

- I 1 Πᾶσα δικαιοσύνη καὶ δικαιοπραγία τὰς προόδους προλάμπουσιν ἀεὶ τῆς πανεξόχως βελτίστου  
ὑπερφυοῦς ὑμῶν ἐξουσίας,  
ἦν ἐκδέχομεν[οι] πρὸ πολλοῦ οἶον οἱ ἐξ Ἄιδου καταδοκοῦντες τὴν τότε τοῦ Χ(ριστο)ῦ ἀεναίου  
Θ(εο)ῦ παρουσίαν. Μετ' αὐτὸν γὰρ τὸν  
δεσπότην Θ(εο)ν σωτήρα βοηθὸν ἀληθ(ε)ῖνον κ[α]ὶ φιλόανθρωπον εὐεργέτην, ἔχομεν μετὰ  
πάσης ἐλπίδος σωτηριώδους τὸ ἐν πάσι  
πανευφημούμενον καὶ διαβεβοημένον ὑμ[ῶ]ν ὕψος ἐν πάσι τοῖς ἀναγκαίοις καιροῖς  
ἐπιβοηθῆσαι ἡμῖν καὶ ἐξ ὀδόντων τῶν ἀδίκων  
5 ἡμᾶς ἀποσπάσασθαι καὶ ῥύσασθαι ἐκ τῶν ἀνέκαθεν συμβεβηκότων ἡμῖν ἀφάτων ζημιωμάτων,  
ὧν οὐ χάριτος χωρεῖ,  
παρὰ Μηνᾶ τοῦ λαμπροτάτου σκρινιαρίου καὶ παγάρχου τῆς Ἀνταιοπολιτῶν. Σμικρομερῶς μὲν  
ἀναμνησκόμεν τὸ πάνσοφον  
ὑμῶν καὶ εὐκλεέστατον καὶ φιλάγαθον συνειδός, πάσης δὲ φρονήσεως καὶ νουνεχ(ε)ίας  
ὑπέρτερον τυγχάνει ἀποκαταλέπτου  
τοῦ λόγου τὰ σύμπαντα κατανοῆσαι εἰς ἄκραν εἴδησιν καὶ περιπέτειαν. Ὅθεν ἀόκνως  
προκυλινδούμενοι ἤκαμεν παρὰ πόδα τῶν  
ἀνεπάφων ὑμῶν ἰχνῶν, διδάσκοντες τὰ καθ' ἡμᾶς πράγματα ἐν τούτοις ἔχοντα. †

<sup>21</sup> Cf. Fournet (1998) 14-15.

<sup>22</sup> Cf. aussi P.Cair.Isid. 66 (Karanis, c. 299) qui est presque identique: (prescrit). τ[ὰ] παράνομα τῶ[ν] πραγμάτων, ἡγεμῶ[ν] δέσποτα, ὑπ' οὐδενὸς ἄλλου ἀνακόπ[τ]εται εἰ μὴ ὑπὸ τῆς σῆς ἀνδ[ρ]είας, «(prescrit). L'illégalité des comportements, ô Seigneur Préfet, qui d'autre y met fin si ce n'est Ta Bravoure?»

<sup>23</sup> Paphthomas (2007a).

<sup>24</sup> Pour ne pas mentionner le *prooimion* du P.Cair.Masp. I 67003 (567) qui occupe près de la moitié de la pétition et que j'ai cité et traduit dans Fournet (2013) 142-143. Je serais enclin à considérer le P.Cair.Masp. I 67089r B, D (VI<sup>e</sup> s.) comme le brouillon d'un long *prooimion* suivant en cela l'avis du premier éditeur («une requête (au duc?)»). Il est significatif que Bell (1944) 27 préfère y voir «a complimentary oration to a newly appointed Duke», tant le *prooimion* s'apparente à un *enkômion*.

«Le sens et la pratique de la justice illuminent toujours tout entiers les audiences de votre très éminente, très bonne et excellente Autorité, que nous attendons depuis longtemps comme les habitants de l’Hadès espéraient jadis la venue du Christ-Dieu toujours vivant. Car après Dieu même, notre maître, notre sauveur, notre secours, notre véritable et bienveillant bienfaiteur, c’est en votre Altesse partout très fameuse et acclamée que nous plaçons tous nos espoirs de salut afin que, dans toutes les situations d’urgence, elle vienne à notre secours, qu’elle nous mette à l’abri des crocs des injustes et qu’elle nous sauve des indicibles dommages, que, depuis le début, nous subissons et qu’un rouleau de papyrus ne suffit pas à contenir, perpétrés par Ménas, le clarissime scriniaire et pagarque d’Antaiopolis. Humblement, nous rappelons à votre Conscience toute sage, célébriissime et qui aime le bien ... mais elle atteint toute raison et sagesse, mieux que ne le permet un discours détaillé, au point de tout comprendre jusqu’à en avoir une suprême connaissance et à opérer un renversement de situation. C’est pourquoi, sans hésiter, nous sommes venus en nous roulant à vos pieds immaculés, vous informant de la teneur de notre affaire» (on notera que Dioscore clôt cette partie par une croix pour signaler le passage à la *narratio*).

Cette inflation s’observe aussi dans les nombreuses pétitions transmises par les Acta Conciliorum Œcumenicorum (ACO).<sup>25</sup>

L’introduction du *prooimion* s’accompagne de modifications qui touchent les autres parties de la pétition.

b. Le prescrit, qui se contentait jadis de décliner sobrement et objectivement l’identité du destinataire (*inscriptio*) et du pétitionnaire (*intitulatio*), non seulement fait place, de plus en plus à partir du VI<sup>e</sup> s., à une désignation assez littéraire de la pétition (δέησις καὶ ἰκεσία) qui s’insère entre l’*inscriptio* et l’*intitulatio*,<sup>26</sup> mais s’enfle à son tour d’éléments encomiastiques et pathétiques comme le montre bien le P.Oxy. I 130 (548/549):

† τῷ ἐμῷ ἀγαθῷ δεσπότη φιλοχρίστῳ φιλοπτῶχῳ πανευφύμῳ ὑπερφουεστάτῳ πατρικίῳ καὶ δουκὶ τῆς Θεβαίων χώρας Ἀπίωνι π(αρά) Ἀνούπ ἐλεεινοῦ ὑμετέρου δούλου ἀπὸ τοῦ διαφέροντος αὐτῆ κτήματος καλουμένου Φάκρα

«À mon bon maître qui aime le Christ et qui aime les pauvres, le très fameux et très excellent patrice et duc de la province de Thébaïde, Apion, de la part d’Anoup votre esclave digne de pitié, originaire de votre domaine du nom de Phakra».

On assiste à une contamination du prescrit par le *prooimion* dont témoigne ce parallèle contemporain, le P.Oxy. XXVII 2479 (VI<sup>e</sup> s.), où l’on retrouve les mêmes éléments, cette fois-ci dans le *prooimion* après un sobre prescrit:

Τῷ ἐμῷ ἀγαθῷ εὐεργ(έτη) (καὶ) δεσπ(ότη) δέησις (καὶ) ἰκεσία  
π(αρά) Πιηούτ[ο]ς ὑμετέρ(ου) δούλου ἀπὸ ἐποικ(ίου) Κινέας.  
τὸ φιλόπτωχ[ο]ν καὶ φιλόχριστον τῆς ὑμετέρας πανευκλεοῦς δεσποτείας  
παρὰ πᾶσαν τὴν γῆν ἐξελθὸν πολλοὺς ταύτης προσφεύγειν αὐτῆ παρεσκεύασαν,  
5 οἵτινες προσερχ[ό]μενοι τοῦ δικαίου καὶ πάσης ἐλεη[μοσύ]νης τυγχ[ά]νουσι.

«À mon bon maître et bienfaiteur, requête et supplique de la part de votre serviteur Piéous, originaire de Kineas. L’amour des pauvres et du Christ dont fait preuve Votre très illustre Seigneurie, s’étant répandu à travers tout le pays, a poussé à venir trouver refuge auprès de vous beaucoup de gens qui viennent vous solliciter et obtiennent justice et toute pitié».

<sup>25</sup> Par exemple, la pétition des moines à Théodose conservée par les ACO I/5, p. 7-10, traduite par Festugière (1982) 523-525. La pétition, que j’ai donnée ici en annexe à titre d’exemple (pétition de Sabinianos), présente un *prooimion* qui est à peine plus court que la *narratio*.

<sup>26</sup> Cf. Fournet (2010a) 61-63.

Quant aux éléments pathétiques,<sup>27</sup> on les retrouve amplifiés, par exemple, dans le prescrit d'une pétition de Dioscore, P.Cair.Masp. I 67002 (567), déjà citée:

† Δέησις καὶ ἰκεσία πα(ρὰ) τῶν ἐλ(ε)εινοτάτων δούλων ὑμῶν καὶ ἀθλίων λεπτοκτητόρων τε καὶ οἰκητόρων τῆς πανταθλίας κώμης Ἀφροδίτης τῆς οὔσης ὑπὸ τὸν θεῖον οἶκον καὶ τὴν ὑπε[ρ]φυῆ ὑμῶν ἐξουσίαν

«Requête et supplique de vos très pitoyables serviteurs, les misérables petits propriétaires et habitants du très misérable village d'Aphrodité, qui dépend de la *domus divina* et de votre excellente Autorité».

On observe aussi ailleurs une contamination du prescrit par la *narratio*: outre l'exemple cité à l'instant où la référence à la *domus divina* anticipe l'argumentation de la *narratio*, je citerai le P.Cair.Masp. I 67008 (567), où la *narratio* est résumée dans l'*inscriptio*:

5 † [Δ]έησις (καὶ) ἰκεσί[α] πα(ρὰ) Ἴσχυρίωνος τοῦ γαμβροῦ Ἀπολλῶτος πρωτοκομ(ήτου)  
6 [κώμης Ἀφ]ροδίτης, τ[ο]ῦ βιαίως ἀνα[ι]ρηθέντος παρὰ τῆς ληστρικῆς ἐφό[δ]ου  
 ἡμεραία  
7 [κ(αὶ) ± 6 ]έντος ἀλόγως.

«requête et supplique d'Iskhyriôn, gendre d'Apollôs, le protocomète du village d'Aphrodité, tué violemment dans une attaque de bandits en plein jour et [dépouillé (?)] arbitrairement».

c. La *narratio*, de son côté, se développe sous l'influence de tendances linguistiques et stylistiques sur lesquelles je reviendrai.

d. La *demande* (*precatio* ou *preces*) connaît elle aussi une propension à s'enfler et à accueillir, outre des motifs encomiastiques, des éléments de la *narratio* contrairement au formulaire assez stéréotypé des époques antérieures. Je me limiterai à un exemple tiré d'une pétition de Dioscore, P.Cair.Masp. I 67008 (567):

[Ἵ]θεν ἐξορκίζω ὑμᾶς κατὰ τῆς ἀθανάτου κορυφῆς καὶ τῶν εὐσεβεστάτων βασιλείων καὶ οἰκο[υμ]ενικῶν ἡμῶν δεσπ[ο]τ[ῶν] τοῦ διαδήματος καὶ τῆς ὑπὲρ πάντα σωτηρίας ὑμῶν, εἰ παρα[στ]αίη, προστάξαι ἱκανῶς ἐκδ[ικη]θῆναι με καὶ ἀναλη[μφ]θῆναι τὰ εἰρημέ(να) μου πρ[άγμ]ατά τε καὶ ζημιώματα παρὰ τῶν εἰρημένων Θε[οφίλ]ινης τε, [καὶ] Διοσκόρου· ἀδίκως κ[αὶ ἐπ'] αἰτία αὐτῶν κ[αὶ] προφάσει ἀ[πητ]ήθην ὑπὲρ αὐτῶν παρὰ τῶν εἰρημ(ένων) Ἑ[λ]λαδίου καὶ Δίου  
25 [τῶν μετ' ἀλλήλους (?) τοπο]τηρησάντων τότε καὶ [ ] τῶν χρησαμένων κατ' ἐμοῦ. Καὶ ἀ[ντι] ταύτης τῆς εὐεργεσίας τὸ τρίτον β[ ]ως προσ- πο[ρίσω μὲν τοῖς ὑμῶ]ν παιδαρίοις εἰς λόγον [δωρ]εᾶς ὑπὲρ ἐξανύσεως, τὸ δὲ δι[μοιρο]ν ὅπως καὶ εὖρω εἰς ἀνατρ[ο]φήν [τῆς ἐμῆς γεραϊότητ[ος]] [καὶ τῶν νηπίων ἐμῶν τ[έκν]ων τῶν ἐλεινοτάτων δο]ύλων ὑμῶν, ὅπως ἐ[ν]δ[ε]λεχ[ῆ] πρεσ[βε]ίαν καὶ εὐχ[ῆ]ν, διὰ παντὸς ἀνύ[ψω]ν πρ[ο]ς τὸν Θε(ὸν) ὑ(πὲρ) διαμον[ῆς] καὶ σωτηρίας τῆς ὑμῶ[ν] φιλ[α]νθρωπίας, δέσποτα [†].

«C'est pourquoi je vous adjure par l'immortelle Éminence, par les très pieux empereurs, nos maîtres universels du diadème et par votre salut qui passe avant tout, si vous le jugez bon, d'ordonner que justice me soit pleinement rendue et que les biens susdits qui m'appartiennent et les sommes dont j'ai été spolié me soient restitués par lesdits Théophilê et Dioskoros. C'est injustement, par leur faute et à leur instigation que ces sommes m'ont été prélevées pour leur compte par lesdits Helladios et Dios, les topotêrètes [qui se sont succédé (?)] alors et [...] qui ont agi contre moi. Et en gratitude pour ce bienfait je remettrai [en toute certitude (?)] le tiers à vos employés à titre de don pour avoir mené à bien cette affaire, pour pouvoir obtenir de mon côté les deux tiers nécessaires à l'entretien de ma vieillesse et à celui de mes jeunes enfants, vos

<sup>27</sup> Sur ces éléments dépréciatifs, cf. Papatomas (2007b).

très pitoyables serviteurs, afin qu'à tout jamais, je fasse monter vers Dieu d'incessantes prières d'intercession pour la permanence et le salut de votre Philanthropie, ô seigneur».

On retrouve le même phénomène dans les pétitions extra-égyptiennes comme celles transmises par les ACO (par exemple, celle d'Eusèbe, évêque de Dorylée, aux empereurs Marcien et Valentinien de 451, où la demande est aussi longue que la *narratio*).<sup>28</sup>

L'introduction d'une nouvelle partie (qui peut atteindre dans des cas extrêmes la moitié du volume de la pétition)<sup>29</sup> et le gonflement des autres par des motifs rhétoriques ou narratifs, conjugués aux tendances naturelles de la prose de cette époque qui aime la redondance, la périphrase et l'expression sophistiquée, ont pour résultat que les pétitions protobyzantines deviennent très longues.<sup>30</sup> Qu'il suffise de mentionner la pétition d'Ammôn au préfet d'Égypte rédigée en 348<sup>31</sup> (qui, dans sa version finale, a dû faire plus d'une centaine de longues lignes) ou celle que Dioscore adressa en 567 au duc de Thébaïde Athanasios<sup>32</sup> (qui fait 74 très longues lignes, ce qui lui valut d'être taxée de «verbeuse et lamentable supplique» par Germaine Rouillard).<sup>33</sup> Cette dilatation des pétitions protobyzantines d'Égypte trouve de nombreux parallèles dans le reste de l'Empire (notamment avec les pétitions des ACO)<sup>34</sup> et constitue un phénomène qui a fini par poser problème aux autorités, lesquelles, déjà sur-sollicitées, devaient 'digérer' des libelles fort longs où l'objet était noyé dans les flots de la rhétorique. Des mesures ont dû être prises pour endiguer cette surenchère verbale comme en témoigne un passage d'une loi de Justinien de 530 conservée par le Cod. Iust. VII, 62, 39 (= CJC II, p. 324) sur les pétitions introduisant un appel:

*1a. (1) in refutatoriis autem libellis, qui solent maxime in sacro auditorio prudentissimorum nostrorum procerum recitari, caveant tam litigatores quam libellorum dictatores verbosis uti adsertionibus et ea quae iam perorata sunt iterum resuscitare, sed haec sola eis inscribere, quae compendiosa narratione causas provocationis possunt explanare [vel aliquid novi continent]<sup>35</sup> vel addere quod derelictum est: scituri, quod si hoc fuerit praetermissum, non deerit adversus libellorum conditores amplissimi iudicii competens indignatio, quod sufficiant gestorum*

<sup>28</sup> ACO II/1/1, p. 66, 23-67, 17 et Évangre, Hist. eccl. II 18 (éd. J. Bidez et L. Parmentier, p. 68, 11-69, 22), traduite par Festugière (1982) 682-683. En voici la demande: ἐπεὶ οὖν οὐ μικρὰ τὰ τετολμημένα αὐτῶι κατὰ τε τῆς εἰς Χριστὸν πίστεως καὶ καθ' ἡμῶν, δεόμεθα καὶ προσπίπτομεν τῶι ὑμετέρωι κράτει θεσπίσαι τὸν εὐλαβέστατον ἐπίσκοπον Διόσκορον ἀπολογήσασθαι τοῖς παρ' ἡμῶν αὐτῶι ἐπαγομένοις, δηλαδὴ τῶν παρ' αὐτοῦ καθ' ἡμῶν πεπραγμένων ὑπομνημάτων ἀναγινωσκομένων ἐπὶ τῆς ἀγίας συνόδου, δι' ὧν δυνάμεθα ἀποδείξει αὐτὸν καὶ ἀλλότριον ὄντα τῆς ὀρθοδόξου πίστεως καὶ αἵρεσιν ἀσεβείας πεπληρωμένην κρατύναντα καὶ ἀδίκως ἡμᾶς καθελόντα καὶ τὰ δεινὰ ἡμᾶς κατεργασάμενον, θείων καὶ προσκυνομένων ὑμῶν μανδάτων καταπεμπομένων τῇ ἀγίαι καὶ οἰκουμενικῇ συνόδωι τῶν θεοφιλεστάτων ἐπισκόπων, ἐφ' ὧι τε ἡμῶν καὶ τοῦ προειρημένου Διοσκόρου διακούσαι καὶ ἀνενεγκεῖν εἰς γνῶσιν τῆς ὑμετέρας εὐσεβείας πάντα τὰ πραττόμενα πρὸς τὸ παριστάμενον τῇ ἀθανάτῶι ὑμῶν κορυφῇ. καὶ τοῦτο τυχόντες ἀδιαλείπτους εὐχὰς ἀναπέμψομεν ὑπὲρ τοῦ αἰωνίου ὑμῶν κράτους, θεϊότατοι βασιλεῖς. La *precatio* de la pétition des archimandrites Théodose et Sabas à Anastase (Cyrille de Scythopolis, Vie de saint Sabas, éd. Schwartz [1939] 152, 21-157, 23 [517]) est encore plus longue: elle commence p. 155, 6 (οὐπὲρ Ἀκεφάλου τὴν κοινωνίαν καὶ ἔνωσιν ἀποφεύγοντες καὶ παντελῶς ἀπαρνούμενοι δεόμεθα τῆς ὑμετέρας εὐσεβείας κατελεῆσαι τὴν μητέρα τῶν ἐκκλησιῶν πασῶν Σιών τὴν ὑπερασπίζουσαν τοῦ θεοφιλοῦς ὑμῶν κράτους οὕτως ἀτίμως ὑβρίζομένην καὶ πορθουμένην, καὶ θεσπίσαι καταξιώσατε ὥστε κτλ.) pour se finir plus de 65 lignes après (p. 157, 23)!

<sup>29</sup> Cf. le cas de P.Cair.Masp. I 67003, cité à la n. 24.

<sup>30</sup> On a aussi des pétitions longues aux époques précédentes (la plus connue est celle de Dionysia, P.Oxy. II 237 [186]), mais elles sont moins fréquentes et constituent des exceptions motivées par des cas complexes.

<sup>31</sup> P.Ammon II 36-37, 41-46.

<sup>32</sup> P.Cair.Masp. I 67002.

<sup>33</sup> Rouillard (1928<sup>2</sup>) 213.

<sup>34</sup> Par exemple, celle du diacre Iskhyriôn d'Alexandrie au synode de Chalcedoine (ACO II/1/2, p. 17, 11-19, 2 [451]), qui fait 100 lignes ou celle des archimandrites Théodose et Sabas à Anastase (Cyrille de Scythopolis, Vie de saint Sabas, éd. Schwartz [1939] 152, 21-157, 23 [517]), qui fait plus de 130 lignes.

<sup>35</sup> Del. Mommsen.

*volumina introducta et virorum spectabilium magistrorum scriniorum breves omnia apertissime ostendere.*

«Quant aux libelles de pourvoi en appel qu'on a l'habitude de lire en premier lieu devant l'auditoire impérial de nos très sages et éminents conseillers, les parties aussi bien que les rédacteurs de libelles doivent se garder de s'exprimer verbeusement et de reprendre un argument qui a déjà été complètement traité mais ne doivent y faire figurer que ce qui, par un exposé ramassé, peut expliquer les motifs de l'appel ou ajouter ce qui a été omis: qu'ils sachent que, si ces recommandations ne sont pas observées, les auteurs de libelles ne manqueront pas d'encourir la juste indignation des très magnifiques juges<sup>36</sup>, puisque les procès-verbaux qui sont produits et les relevés sommaires des spectacles *magistri scriniorum* suffisent à montrer tous les faits de la façon la plus claire».

### 3. La sophistication du style

Les mutations graphiques, structurelles et formulaires dont je viens de parler s'accompagnent naturellement d'une évolution du style et de la langue en général. Je ne m'y attarderai pas ici car j'ai déjà eu l'occasion d'en parler ailleurs<sup>37</sup> sans compter que la pétition ne fait que refléter en la matière des tendances propres à la prose de cette époque en général, que l'on retrouve dans l'ensemble des productions aussi bien documentaires que littéraires.<sup>38</sup> Mentionnons rapidement les plus saillantes: vocabulaire recherché,<sup>39</sup> archaïsant<sup>40</sup> ou poétique,<sup>41</sup> formes attiques,<sup>42</sup> échos ou citations littéraires.<sup>43</sup> On les retrouve toutes à l'œuvre dans les pétitions des ACO, à ceci près que les citations d'auteurs profanes sont remplacées par des citations bibliques comme l'exigeaient le contexte et la personnalité des intervenants.

### 4. L'empire de la rhétorique

La rhétorique étant avant tout l'art de persuader, s'il est un genre documentaire où son recours est attendu, c'est bien évidemment la pétition, où elle se justifie par sa fonction (persuader les autorités d'une injustice subie) et se recommande par la plus-value formelle qu'elle apporte, même si celle-ci n'a pas été toujours bien jugée par les modernes, pour une part victimes de leurs préjugés.<sup>44</sup> Le dossier le plus intéressant à cet égard est l'ensemble des pétitions de Dioscore d'Aphrodité, qui, par leur nombre, leur bon état de conservation et leur rédaction soignée, se prêtent mieux qu'aucun autre à une analyse rhétorique détaillée. On y voit s'élaborer une rhétorique qui se construit à travers trois lieux obligés: (1) l'éloge de l'autorité (qui s'exprime essentiellement dans le *prooimion* et les *preces*); (2) le contre-éloge

<sup>36</sup> Litt. «du très magnifique jugement».

<sup>37</sup> Fournet (2004) 67-69.

<sup>38</sup> Pour les documents, cf. Zilliacus (1967) et Fournet (2013) 138-148. Pour la littérature, la bibliographie est gigantesque: on pourra se reporter à la synthèse de Browning (1978), repr. dans Browning (1989) no XV.

<sup>39</sup> Par exemple, Papatomas (2006) 249-254.

<sup>40</sup> Signalons en passant l'usage du mot εὐθέχεια dans P.Oxy. XXVII 2479. l. 26 (VI<sup>e</sup> s.) que l'éditeur a mal interprété: il ne s'agit absolument pas d'un *lapsus calami* pour ἀσθενεία, mais, comme l'a bien montré Triantaphyllopoulos (1967), notamment 358-360 (BL VI 109, non signalé par la DDBDP), d'un mot à prendre dans le sens d'ἐμβολή «annonce» (on comparera l'argumentation avec celle du P.Cair.Masp. I 67002, III, 11-12). Ce qu'oublie de préciser cet auteur, c'est que le mot n'est plus employé dans ce sens au VI<sup>e</sup> s. (ses derniers emplois papyrologiques sont P.Charite 18. l. 5 [320/350] et P.Gen. IV 182. l. 13 [468]). Son emploi ici produit donc un effet stylistique.

<sup>41</sup> Fournet (2004) 67-69; Fournet (2013) 146-148.

<sup>42</sup> Par exemple, Papatomas (2006) 248-249; Fournet (2013) 145 (avec quelques éléments bibliographiques).

<sup>43</sup> Fournet (2004) 68-69; Fournet (2013) 144-145. Pour les citations bibliques chez Dioscore, cf. Dijkstra (2003).

<sup>44</sup> Cf. Kovelman (1991) qui est un des premiers à s'être intéressé à la rhétorique des pétitions et à avoir montré son apport à notre connaissance de la culture de l'Antiquité tardive.

ou ψόγος («blâme») de l'accusé (qui s'inscrit surtout dans la *narratio*); et (3) la victimisation du pétitionnaire (qui, notamment dans la *narratio* et les *preces*, tente de montrer son irréprochabilité et, du même coup, l'injustice criante de sa situation). Il est difficile, dans les limites de temps que me sont imparties, d'illustrer et d'analyser ces trois discours qui ne cessent de s'entremêler – cela nécessiterait d'entrer dans le détail des textes, souvent longs, voire difficiles<sup>45</sup>; aussi me contenterai-je d'un exemple qui montre particulièrement bien comment Dioscore cherche à décrédibiliser le défendeur par une rhétorique du ψόγος, qui s'exprime à travers tout un système d'oppositions destiné à noircir le protagoniste et à en faire l'incarnation du mal. Il s'agit d'une pétition que les curiales de la ville d'Omboi (auj. Kôm Ombo) présentèrent en 567 au duc de Thébaïde Athanasios pour dénoncer les agissements d'un individu (dont le nom est en lacune), suspect de paganisme, de détournement des impôts et de diverses exactions (P.Cair.Masp. I 67004).<sup>46</sup> Jamais, dans le corpus dioscorien, un accusé n'aura été affublé de tant de termes injurieux ou infâmants: μωρίαν καὶ ἀκαταστασίαν ἀμύθητον ἐνόησεν (l. 6) «il a été atteint d'une indicible folie et instabilité», ἀταξία φερόμενος (l. 6) «emporté par son dérèglement», μάταιος καὶ ὀλισθηρός (l. 7) «impie et renégat», ἀντιπολέμιος (l. 8) «ennemi», ὁμοφάγος καὶ μιζοβάρβαρος καὶ μιξέλλην (l. 15) «carnassier (litt. mangeur de chair crue), mi-barbare, mi-grec», βέβηλος καὶ παρθενο[ (l. 16) «impie et ravisseur de vierges»<sup>47</sup>, ἀτοπώτατος καὶ ἀναξίως ἔχων τῆς κλήσεως τοῦ αὐτοῦ ὀνόματος (l. 18) «de la plus extrême méchanceté et indigne du nom qu'il porte», εὐκατάγνωστος (? , l. 19) «qui mérite d'être condamné». La *narratio* est construite de façon à en faire un sauvage, un barbare, qui ne respecte aucune des valeurs de l'Empire: 1) il renie le christianisme, religion d'État;<sup>48</sup> 2) il rejette les principes fondateurs de l'organisation civile et militaire de l'Empire (les impôts, en les détournant; l'armée, en détruisant les enseignes militaires);<sup>49</sup> 3) il ne respecte pas les tabous sexuels, socle de la société civilisée (il semble avoir eu des relations avec sa petite-fille).<sup>50</sup> Les malversations de l'accusé dépassent l'indicible à en croire les pétitionnaires qui n'hésitent pas à conclure leur requête par un bel *adynaton* rhétorique: «... les très horribles méfaits de cet individu qu'un rouleau de papyrus ne suffit pas à contenir et que des langues [ne sauraient] exprimer». <sup>51</sup> Cette construction un

<sup>45</sup> On trouvera, dans le chap. 7 de mes P.Aphrod.Pét., une analyse rhétorique des pétitions de Dioscore.

<sup>46</sup> Cette pétition a été rééditée par Dijkstra (2004) = SB XXVIII 17239. J'ai pu en améliorer encore le texte. C'est sur ma réédition et l'interprétation générale de ce texte (qui s'éloigne sur un certain nombre de points de celle de Dijkstra) que s'appuient les lignes qui suivent.

<sup>47</sup> S'il faut bien restituer l'homérique παρθενοπίτης, comme le propose J.H.F. Dijkstra, ou un autre composé, de l'invention de Dioscore, de sens approchant (J. Maspero proposait παρθενοφθόρος).

<sup>48</sup> Μῆτε ἀνθρώπων φειδόμενος κατὰ φόβον Θεοῦ (l. 7) «n'épargnant aucun être humain par crainte de Dieu»; τὸ μεμυημένον [ . οἱ ] χριστιανικὸν ἀθετῆσαι σέβας καὶ θρησκὸς καὶ δαίμοσι καὶ ξοάνοις ἀφιερῶσαι σηκούς (l. 8) «(il n'a pas hésité) à supprimer le culte et la religion chrétiens auxquels nous avons été initiés, à consacrer des chapelles à des démons et des statues»; αὐτὸν τὰ ἱερά τοῖς βαρβάροις ἦτοι Βλέμυσι ἀ[ν]ακαινίσασθαι, μεθ' ὃ καίπερ ἐκεῖνοι τὸν αἰδίων ἐπιγινώσκειν Θεὸν ὑπεστράφοντο τῶν ἐξουθενώσεως εἰδώ[λων] (l. 9) «restaurant les sanctuaires pour les barbares, à savoir les Blemmyes, après que ceux-ci, bien que s'étant détournés des idoles méprisables pour entrer dans la connaissance du Dieu éternel, [...]»; συνθηρη[σ]κεύων τοῖς τοιού[τοις] (l. 16) «partageant la religion de telles personnes».

<sup>49</sup> Μηδεμίαν ἔκπληξιν τῶν νόμων καρπούμενος (l. 7) «ne ressentant aucune crainte des lois»; αὐτονομῶν ἀπήτησεν] ἐαυτῷ οἰκειωσάμενος μετ[ὰ τ]ῆς ἐπομένης αὐτῷ τῶ[ν] ἀτάκτων συνόδου. [κατ]εδαπάνωσαν εἰς ἐαυ[τ]οὺς ἀφόβως καὶ τὰ ἀ[μ]πελικὰ αὐ[τ]ῶν χ[ω]ρία ἀπ[ε]τρύ]γησεν ἀπηλ[ (l. 15) «suivant sa propre loi, il perçut [des impôts], en se les appropriant pour lui-même, en compagnie de la troupe de hors-la-loi qui l'escortait. Ils les dépensèrent intégralement pour eux-mêmes sans aucune crainte. Et il vendangea leurs domaines viticoles»; πρὸς λύμ[ην] τοῦ δημοσίου λόγου (l. 16) «au détriment du fisc»; τὰ ἱερά σίκνα χ[ω]νεύ[σας] χρυσᾶ εἰς κλα[νίου]ν ἄβρας βαρβάρω[ν] (l. 17) «ayant fondu les enseignes impériales en or pour en faire un bracelet d'une esclave favorite parmi les barbares».

<sup>50</sup> Πα[ρ]θενο[ . ] (l. 16) «ravisneur de vierges»; ἰδικὴν ἐ[γγόν]ην (?) καταμοιχεύσας (l. 17) «ayant séduit une de ses propres petites-filles (?)».

<sup>51</sup> Τὰ πάνδειν[α τοῦ]τ[ου] (...), ἅτινα χάρτης [οὐ χωρ]εῖ οὔτε γλώσ[σαις] ἐκφράσαι [ (l. 18).

peu trop parfaite d'un anti-héros doit bien évidemment nous inciter à ne pas prendre à la lettre certains des méfaits que les pétitionnaires font commettre à l'accusé. Elle est en tout cas un vrai paradigme des valeurs partagées par une société et prend des allures allégoriques très prononcées, où l'Ancien et le Nouveau Testament sont mis à contribution:<sup>52</sup> le recours à un vocabulaire marqué par les Écritures, comme un antidote au paganisme supposé du protagoniste;<sup>53</sup> la comparaison explicite de ce dernier avec Jéroboam, roi d'Israël de triste mémoire pour avoir fait replonger son peuple dans le culte des idoles<sup>54</sup>; enfin l'utilisation d'un lexique assimilant le duc au Christ rédempteur<sup>55</sup>.

Ce n'est là qu'un échantillon de cette rhétorique qui envahit les pétitions protobyzantines et qui offre un vivant raccourci des options culturelles de la société antique tardive telle que conditionnée par l'école, sa fonction publique et la propagande d'État.

## 5. Les rédacteurs de pétitions au travail

J'aimerais terminer cet exposé en m'intéressant à ces professionnels de l'écrit, sans qui nous n'aurions pas la plupart des pétitions qui nous sont parvenues, et aux conditions dans lesquelles ils les ont élaborées.

Les pétitionnaires avaient le plus souvent affaire, pour rédiger leurs requêtes, à des scribes professionnels, avocats<sup>56</sup> ou notaires (comme Dioscore),<sup>57</sup> qui, contrairement aux documents de la pratique, ne laissent pas de *completio* – ce qui empêche le plus souvent de les identifier. Ce genre avait pris une telle importance dans la production documentaire de l'Antiquité que l'Édit sur les prix de Dioclétien le distingue sous le nom de λίβελλα des autres documents (τάβλας) dans l'entrée qu'il consacre aux tabellions: ἀγοραίοις γράφουσι λίβελλα ἢ τάβλας στίχους ρ [× ι'] «aux tabellions qui écrivent des pétitions ou des actes, les 100 stiques: 10 deniers».<sup>58</sup>

<sup>52</sup> Voir Dijkstra (2003) 140-146. Dans d'autres pétitions de Dioscore, c'est la poésie épique qui sert de système de références.

<sup>53</sup> Cf., par exemple, l. 9: τῶν ἐξουδενώσεως εἰδώ[λων] avec un substantif, inconnu des papyrus, qui remonte aux Ps. 123; l. 16: ὁ βέβηλος, qui a ici le sens d'«impie» que l'on retrouve dans la 1 Ep.Ti. 1, 9 et l'Ep.Hebr. 12, 16; l. 17: χ[ωνεύ]σας χρυσᾶ εἰς κλα[νί]ογ, qui est influencé par Ex. 38, 5 (ἐχώνευσεν αὐτῇ τέσσαρας δακτυλίους χρυσοῦς); l. 19: πλ[έον] καπνοῦ εὐκατάγγ[ωστον] (?) σ[βέν]υσθαι, qui porte la marque d'Is. 34, 10; sans compter tous les mots pris dans un sens scripturaire. Cf. Dijkstra (2003) 142. Ce dernier auteur (Dijkstra [2003] 143-144) montre une influence de 2.Ep.Pet. 2 sur une partie de la pétition, particulièrement visible à la l. 9.

<sup>54</sup> L. 11: καθ' ὃ [Ἰ]ερωβοᾶμ τὰς δαμάλεις, à comparer avec 3.Rg 12, 28: καὶ ἐβουλεύσατο ὁ βασιλεὺς (sc. Jéroboam) καὶ ἐπορεύθη καὶ ἐποίησεν δύο δαμάλεις χρυσᾶς καὶ εἶπεν πρὸς τὸν λαόν· Ἰκανούσθω ὑμῖν ἀναβαίνειν εἰς Ἱερουσαλήμ· ἰδοὺ θεοὶ σου, Ἰσραήλ, οἱ ἀναγαγόντες σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου. La *synkrisis* est d'autant mieux choisie que Jéroboam emprunta ses idoles à l'Égypte.

<sup>55</sup> L. 5: παρουσίας; l. 6: μὴ ὄντος λυτρουμένου μήτε σώσοντος εἰ μὴ ὑμᾶς τοὺς ὑπεροχωτάτους καὶ ἐνδόξους.

<sup>56</sup> Cf., pour une période plus ancienne, Zawadski (1960) 80-94: «À la ligne 12 de notre inscription, Panas, le représentant d'Anosos, menace de faire appel à l'intermédiaire d'un *synegoros* à Dokimion. Mais le procureur Threptus sait lui faire comprendre que cet appel ne servira de rien. Il est probable que ce sont les *synegoroi* de ce genre qui étaient les auteurs de toutes ces plaintes et requêtes que caractérisent le même style et les mêmes *loci communes*. Mais à la lumière de notre inscription, il semble que ce n'est que dans les cas extrêmes qu'une communauté se décidait à prendre cette voie».

<sup>57</sup> Cf. Hauken (1998) 270, au sujet des pétitions impériales sur pierre qu'il étudie: «At the same time it [sc. la technique du récit des faits] gives a strong hint as how they were composed: The petitioners approached a scribe with an established knowledge of petitions. When they had presented all the details, he trimmed it, weeded out the trivia, and relied on his experience and manual in order to prepare a bland and routine petition. The end products would then keep close to conventional complaints without being direct carbon copies».

<sup>58</sup> Version latine: *tabellanioni in scriptura libelli vel tabularum [in ver]sibus no. centum [D] X* (Lauffer [1971] 7, 41, p. 120-121). Nous sommes encore à une époque où la pétition n'a pas pris le développement formel qui sera le sien plus tard, ce qui explique le prix assez bas comparé à l'écriture de première qualité (25 deniers les 100

Étant donné la dimension rhétorique que prend la pétition dans l'Antiquité tardive, il est très vraisemblable que ces tabellions avaient recours à des manuels ou des recueils de modèles. La documentation ne nous en fournit cependant aucun exemple. Et pourtant, les frappantes ressemblances formulaires et phraséologiques entre des pétitions provenant de tous les coins de l'Empire<sup>59</sup> supposent l'existence de tels manuels, pour une part dépendants des manuels de rhétorique épideictique.<sup>60</sup> De même, les *prooimia* présentent trop d'analogies pour que des recueils n'aient pas circulé comme, bien plus tard, les recueils de *prooimia* de l'Oxoniensis Barocci 131 (XIII<sup>e</sup> s.) ou du Pal. Heidelbergensis 356 (XIV<sup>e</sup> s.).<sup>61</sup> Ainsi, si certaines ressemblances peuvent s'expliquer par des traditions propres à des bureaux régionaux,<sup>62</sup> d'autres, repérables dans des textes éloignés dans le temps et l'espace, nous obligent à postuler l'existence de tels recueils –malgré le caractère très conventionnel des idées que véhiculent ces préambules.<sup>63</sup> Un exemple avec trois pétitions s'échelonnant du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> s. et provenant de nomes différents:

• P.Kell. I 21. Il. 4-6 (Kellis, 321): εἰ ἐκάστῳ προχωρήσει τὰ τῆς αὐθαδίας καὶ εἰ μὴ ἡ τῶν | [νόμων ἐπιστ]ρέφεια ἐπακολουθεῖν εἴωθεν, ἀβίωτος ἂν ἡμῖν τοῖς | [μετρίοις π]ᾶς χρόνος ἐγείνατο<sup>64</sup>,

«Si les actes d'arrogance réussissaient à chacun et si la sévérité des lois n'avait pas coutume de les poursuivre, toute époque serait invivable pour nous, les petits»;

• P.Panop. 27. Il. 4-7 (Panopolis, 323): εἰ τοῖς | μεγάλα δυναμένοις προεχώρει οἷς ἂν ἐπιχειρῶσι | καὶ εἰ μὴ τῇ τῶν νόμων ἐπεξελεύσει ἀνεκόπτοντο, | ἀβίωτος ἂ[ν] ἐγίνετο ὁ τῶν μετρίων βίος,

«Si les grands de ce monde réussissaient ce qu'ils entreprennent sans le frein de la sanction des lois, l'existence des petits serait invivable».

• P.David 17. Il. 5-7 (Hermoupolis, 504): [εἰ μὴ] προεχώρει ἡ τῶν νόμων ἐπιστρέφ`εῖα κατὰ τῶν | [ἀνδρά]σιν ἐπιχειρούντων, πάντες ἂν εἰς μανείαν | [καὶ εἰς] ἕτερα ἀτοπήματα κατέτυχον,

«Si la sévérité des lois ne réussissait pas contre ceux qui s'en prennent aux hommes, tous sombreraient dans la folie ou d'autres désordres».

En cela, la pratique de la pétition ne devait pas différer grandement de celle de la lettre, autre genre qui se 'rhétoricise' profondément à la même période, mais pour lequel manuels et recueils ne manquent pas, surtout durant l'Antiquité tardive.<sup>65</sup> Les seuls papyrus qui pourraient s'apparenter à des modèles sont le P.Münch. III 79 (prov. inconnue, VI<sup>e</sup>/VII<sup>e</sup> s.), début de pétition sans le nom du récipiendaire et du requérant (mais il pourrait fort bien s'agir

---

stiques) et l'écriture de seconde qualité (20 deniers) et l'absence de différenciation entre pétition et autres types de documents.

<sup>59</sup> Je donne en annexe un exemple avec la pétition de Sabinianos, évêque de Perrhê, cité d'Euphratèse aux confins de la Cappadoce, remise au concile de Chalcédoine de 451.

<sup>60</sup> Je crois avoir montré, par exemple, ce que la pétition doit au discours d'ambassade à travers la codification qu'en a faite Ménandre le Rhéteur: cf. Fournet (2004) 63-67.

<sup>61</sup> Pour le premier, cf. Browning (1966); pour le second, cf. Hunger (1964) 38 et 217-245. Sur le rôle de ces recueils, qui servaient non seulement aux modestes tabellions ou aux fonctionnaires des chancelleries, mais aussi aux professeurs et étudiants de rhétorique, cf. également les remarques de Krumbacher (1897) 488.

<sup>62</sup> Ainsi, P.Cair.Isid. 66 (Karani, c. 299) et M.Chr. 64 (Théadelphie, 312), cités plus haut (n. 22 et 20).

<sup>63</sup> Il ne faudrait pas non plus surestimer la place des recueils dans la rédaction des *prooimia* de pétition: s'ils pouvaient donner des idées aux rédacteurs, ceux-ci ne devaient pas manquer de les transformer et les adapter. Ainsi, dans P.Cair.Isid. 62 (296), le *prooimion* est d'une orthographe aussi déplorable que le reste de la pétition (à la différence du prescrit dont les noms et titres ont été certainement recopiés à partir d'un autre document), ce qui montre que le *prooimion* n'était pas servilement copié dans un recueil.

<sup>64</sup> J'intègre les corrections que j'ai suggérées dans Fournet (1998) 14-15 (= BL XI 99).

<sup>65</sup> Cf. Fournet (2009), notamment 53-66 pour les exemples papyrologiques.

aussi d'un brouillon), et surtout le P.Cair.Masp. III 67295 (Aphrodité, VI<sup>e</sup> s.). Ce dernier est un rouleau de la main de Dioscore d'Aphrodité,<sup>66</sup> qui comprend une série de textes dont il a dû se servir comme modèles: une pétition du philosophe Horapollon datant du siècle précédent (col. i-ii) et au moins deux lettres très rhétoriques avec des citations homériques, l'une à un évêque, l'autre d'un «*notarios* érudit (ἐμπαιδευτος)» à un confrère (col. iii).<sup>67</sup> Que Dioscore se soit servi de la pétition d'Horapollon pour rédiger les siennes est incontestable et prouve la fonction paradigmatique de ce recueil.<sup>68</sup>

La disparition de manuels de rédaction de pétitions ou de recueils de modèles, si elle est un hasard de notre documentation papyrologique,<sup>69</sup> est probablement due à des choix délibérés pour ce qui est de la tradition manuscrite: la pétition, trop dépendante des procédures judiciaires, n'est pas parvenue à atteindre le même statut que la lettre, qu'il était plus facile ultérieurement d'abstraire des conditions initiales de production pour en faire une œuvre littéraire à part entière. La paralittérature ou métalittérature que l'épistolographie avait générée a donc été jugée digne d'être conservée en même temps qu'on rassemblait en *corpora* les lettres de personnages connus et qu'on les intégrait au flux de la transmission. Les pétitions, elles, n'ont jamais fait l'objet d'un tel intérêt littéraire ou d'une pareille attention patrimoniale –malgré leurs qualités formelles–, et la tradition les a délaissées<sup>70</sup> en même temps que les manuels qui contribuaient à leur élaboration.

Malgré le profit que les rédacteurs pouvaient tirer de ces ouvrages, l'écriture des pétitions n'en restait pas moins une tâche délicate. Si elle ne nous a pas livré les manuels ou recueils qui servaient aux rédacteurs de pétitions, la documentation papyrologique donne de nombreux témoignages du travail d'écriture, qui, peut-être plus que pour d'autres types documentaires, pouvait être long et laborieux. Le meilleur exemple est probablement celui du *scholasticus* Ammôn, dont les archives ont livré pas moins d'une quinzaine de brouillons d'une pétition relative à une affaire qui l'opposait au *memorarius* Flavius Eugeneios (348).<sup>71</sup> Ces brouillons témoignent de ses hésitations tout d'abord dans la forme de la procédure qu'il souhaitait donner à sa plainte: il balance entre une pétition adressée par lui ou par l'ami de son frère, Komôn,<sup>72</sup> soit au *katholikos*, soit au préfet.<sup>73</sup> Mais ces brouillons illustrent surtout les tâtonnements dans le travail de rédaction: Ammôn ne cesse de se corriger, de reprendre telle phrase, de remettre telle partie sur le métier,<sup>74</sup> de recopier en la modifiant telle version

<sup>66</sup> BL X 35.

<sup>67</sup> Une autre main a recopié, dans la colonne iv, une lettre (?) adressée à un comte ἐξπελλευτής, mais elle est trop abîmée pour qu'on puisse en tirer quelque chose. J. Maspero ne l'édite pas.

<sup>68</sup> L'indice le plus patent est la réutilisation de l'expression ἀνορχαὶ καὶ ἀνασκαφαί (P.Cair. Masp. III 67295, ii, 5) dans P.Cair.Masp. III 67283, i, 16 (Aphrodité, 540-544/545): ἀνορχαῖς καὶ ἀνασκαφαῖς. Dans cette même pétition, on notera l'emploi du substantif εὐζωΐα «digne existence» (i, 8: cf. P.Cair.Masp. III 67295, i, 19) et de l'expression σ]χολὴν ἄγειν (i, 12; cf. P.Cair.Masp. III 67295, i, 13).

<sup>69</sup> À titre de comparaison, nous n'avons, pour la lettre, genre bien plus pratiqué, que deux manuels d'épistolographie conservés sur papyrus: cf. Fournet (2009) 57.

<sup>70</sup> À de rares exceptions près qui sont dues soit à une erreur d'identification du genre (ainsi cette pétition de Basile transmise au milieu de ses lettres: cf. Gascou (1997), repr. dans Gascou (2008) no XIX, p. 417-429), soit à leur statut de documents historiques qui explique qu'on ait éprouvé le besoin de les citer, qu'elles soient fictives (comme la pétition de Véronique au roi Hérode: Jean Malalas, Chronographia, p. 237,9-239,2 [éd. Dindorf, Corpus de Bonn], reprise par Jean Damascène, Orationes de imaginibus tres, III 68, 12-35 [éd. Kotter, PTS 7]) ou réelles comme les nombreuses pétitions conservées par les ACO ou d'autres historiographes (cf. l'exemple de la pétition d'Eusèbe conservée, entre autres, par Évagre, Hist. eccl. II 18 et citée ci-dessus n. 28). Sur les pétitions transmises par la tradition manuscrite non papyrologique, cf. Fournet (sous presse b.).

<sup>71</sup> P.Ammon II 32-46.

<sup>72</sup> P.Ammon II 32; 35; 40. Les autres sont à son nom.

<sup>73</sup> P.Ammon II 34 (?), 38 sont adressées au *katholikos*, les autres au préfet d'Égypte.

<sup>74</sup> Par exemple, le *proimion* fait l'objet de deux versions sur le recto et le verso de P.Ammon II 46 sans compter celles incluses dans des esquisses plus complètes (P.Ammon II 37. ll. 1-9 et 41. ll. 1-16). On notera que

précédente, au point qu'il n'est pas facile aujourd'hui de suivre la chronologie de ses repentirs.<sup>75</sup> Bref, tout *scholasticus* et bon lettré qu'il était, Ammôn semble avoir particulièrement peiné à rédiger ce texte.

L'autre dossier qui documente le mieux le délicat travail d'élaboration de pétitions est celui de Dioscore d'Aphrodité (VI<sup>e</sup> s.): contrairement à celui d'Ammôn, on n'y retrouve pas de requêtes en plusieurs versions (les révisions s'y limitent à des corrections à l'intérieur de chaque document); mais le nombre de pièces (au moins 35 en comptant les inédits)<sup>76</sup> permet de saisir sur le vif le travail du rédacteur de pétitions, plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord. Ce dossier est en effet constitué de pétitions à la fois écrites pour lui et surtout composées pour d'autres, dont les caractéristiques formelles permettent de dégager les diverses situations dans lesquelles Dioscore a été amené à travailler à l'élaboration de pétitions et les différentes phases du processus de rédaction: (1) dans un cas, il s'est contenté de relire une pétition écrite par un autre et d'y faire des corrections;<sup>77</sup> (2) dans d'autres, il est l'auteur d'une première version qui a été ensuite recopiée (et retravaillée?) par un autre, cette seconde version étant éventuellement à nouveau corrigée par lui;<sup>78</sup> (3) la plupart des pétitions sont des brouillons de sa main, plus ou moins avancés dans le processus de rédaction: (a) certaines sont inachevées (absence de prescrit, *proimion* ou de *preces*),<sup>79</sup> présentent des reprises partielles et/ou, par le recours à des approximations (τῶδε τοῦδε «à Untel fils d'Untel» remplaçant un nom propre), indiquent que toutes les informations n'étaient pas encore à la disposition du rédacteur;<sup>80</sup> (b) d'autres, complètes et écrites avec soin, présentent l'état définitif du texte juste avant le stade de la copie finale soumise à l'autorité;<sup>81</sup> (c) une seule, enfin, peut être considérée comme une pétition originale, munie qu'elle est de ses souscriptions.<sup>82</sup> Le dossier des pétitions de Dioscore permet de conclure que ce dernier a travaillé dans une officine notariale où il s'est particulièrement impliqué dans la rédaction de pétitions et que celles-ci étaient rarement rédigées d'un seul jet, mais que le document final passait par un certain nombre de copies (au moins trois réalisées éventuellement par diverses personnes), chacune amendée, voire retravaillée. L'examen plus détaillé des textes montrerait enfin –ce que je n'ai pas le temps de faire ici– que le matériau de certaines parties (notamment des *proimia*) pouvait être réutilisé d'une pétition à l'autre dans la mesure où les clients en référaient à des juges différents.

Cette présentation a montré que la pétition a fortement évolué à partir de la fin du principat et durant l'Antiquité tardive, à l'unisson d'autres genres documentaires comme la lettre avec laquelle elle partage certaines prétentions littéraires qui tiennent notamment à leur fonction: elles forment les deux facettes d'un processus de communication, l'une moins formelle (la

ce *proimion*, qui fait partie de la version adressée au préfet, est bien plus sophistiqué que celui de la version au *katholikos* (P.Ammon II 38).

<sup>75</sup> Cf. P.Ammon, p. 43-50.

<sup>76</sup> P.Aphrod.Pét. (en cours de publication).

<sup>77</sup> P.Cair.Masp. I 67020.

<sup>78</sup> Avec corrections de Dioscore: P.Cair.Masp. I 67006r (?); 67019v; II 67205; P.Lond. V 1676. Sans corrections: SB XIV 11856.

<sup>79</sup> P.Cair.Masp. I 67009 (sans prescrit ni *preces*); 67019v (sans prescrit); 67020 (sans prescrit); P.Lond. V 1674 + 1675 (sans prescrit); P.Lond. V 1676 (sans prescrit ni *proimion*). Je ne prends pas ici en compte les inédits et pièces où certaines de ces parties pourraient être en lacune.

<sup>80</sup> P.Cair.Masp. III 67352 (rééd. Fournet [2010]), l. 6 (τῶδε τοῦδε); ll. 18-21 (réélaboré au verso).

<sup>81</sup> SB V 8938; P.Cair.Masp. I 67002; 67003; 67004; 67008; 67011; 670015; 67016; P.Lond. V 1678 + P.Lond. inv. 01607 + P.Flor. III 295.

<sup>82</sup> P.Cair.Masp. III 67283 (540-544/545).

lettre), l'autre plus contrainte (la pétition), mais toutes deux reflètent des nouvelles formes de sociabilité et de sensibilité dans les rapports à autrui qui prévalaient dans la société très hiérarchisée du Bas-Empire. Cette évolution commune de deux genres fonctionnellement si proches aboutit d'ailleurs à rendre plus labiles que jamais les frontières entre les deux, au point que l'Antiquité tardive voit l'émergence du genre hybride de la supplique épistolaire dans un cadre non judiciaire.<sup>83</sup> Mais si la pétition épouse assez fidèlement les mutations culturelles à l'œuvre dans d'autres domaines de l'écrit, le fait que, contrairement à la lettre, elle met en contact les simples citoyens avec les plus hautes autorités de l'Empire (empereur, préfets du prétoire, gouverneurs, etc.) exacerbe ces évolutions, qui se traduisent dans la pétition avec plus d'intensité que dans d'autres genres documentaires aussi bien sur le plan de l'écriture et de la mise en page que du formulaire et de la langue – de ce point de vue, on ne peut envisager sa forme indépendamment des procédures qui la conditionnent. Elle devient ainsi un des meilleurs observatoires des tendances de la culture écrite de l'Antiquité tardive – non celle que pratiquent les grandes figures de la littérature, mais celle mise en œuvre quotidiennement par la masse des professionnels de l'écrit qui prêtaient leur calame aux citoyens de l'Empire.

## Annexe

La pétition de Sabinianos, évêque de Perrhê (451), comparée aux pétitions égyptiennes

ACO II/1/3, p. 65, 28-66, 7 éd. E. Schwartz

- 65 <sup>[Prescrit]</sup> Τοῖς κατὰ πάντα θεοφιλεστάτοις καὶ ἀγιωτάτοις πατράσι [καὶ] ἀρχιεπισκόποις  
 Λέοντι Ἀνατολίῳ Μαζίμῳ καὶ πάσῃ τῇ λοιπῇ ἀγίαι συνόδῳ δέησις καὶ ἱκεσία παρὰ  
 30 Σαβινιανοῦ ἐπισκόπου. <sup>[Proimion]</sup> Πολλὰ μὲν καὶ διάφοροι αἱ περὶ τὸ γένος τῶν ἀνθρώπων  
 τοῦ δεσπότη Χριστοῦ εὐεργεσίαι, ἡ δὲ ἐν τῷ παρόντι καιρῷ περὶ τὰς αὐτοῦ ἀγίας  
 ἐκκλησίας γενομένη κηδεμονία ἰδική τις τυγχάνει καὶ ἐξάιρετος, καθὼς τὰ πράγματα  
 βοᾷ. Συνήθροισε γὰρ τὴν ὑμετέραν ἀγγελικὴν σύνοδον διὰ τῶν ὡς ἀληθῶς εὐσε-  
 35 βεστάτων καὶ φιλοχρίστων ἡμῶν βασιλέων ἐπὶ τῷ τὴν πλάνην ἰδεῖν καὶ τὴν μὲν πρὸ  
 τούτων ἐνιαυτῶν δύο μικρῷ πρὸς ἓν Ἐφέσῳ γενομένην σύγχυσίν τε καὶ ἀκαταστασίαν  
 καταργῆσαι, τὴν δὲ ἀλήθειαν καὶ δικαιοσύνην φωτίσαι. <sup>[Narratio]</sup> Ὅθεν καὶ γὰρ τῆς ζάλης ἐκείνης  
 καὶ τῶν κλυδῶνων πειραθεὶς ἐπὶ τὸν ὑμέτερον κατέφυγον εὐδίων λιμένα διδάσκων ὡς  
 Διόσκορος ὁ τῆς Ἀλεξανδρέων ἀθηνταί, ἔτι δὲ καὶ τυραννίδι ἐμὲ μὲν τῆς ἐγχειρισθείσης  
 40 μοι κατὰ κανόνας τῶν Περρηγῶν ἐκκλησίας διὰ τοῦ ἀγιωτάτου ἐπισκόπου καὶ μητρο-  
 πολίτου ἡμῶν Στεφάνου ἐξέωσεν, ἀντεισήγαγεν δὲ Ἀθανάσιον, ἄνδρα καθαιρεθέντα ἐν  
 τῇ Ἀντιοχείῳ μεγαλοπόλει ὑπὸ πλείστων θεοφιλεστάτων ἐπισκόπων. Οἷα τοίνυν  
 66 καὶ τοῖς μετὰ τούτους γέγονεν καὶ ὅπως πάσα ἡ πόλις μετὰ πικρῶν δακρῶν καὶ ὀδυρμῶν  
 περιχεθεῖσα δυσανοσπίατος εἶχε περὶ ἐμὲ καὶ τὴν ἐμὴν ἐπένθει βιαίαν ἐκβολήν, τάχα  
 περιττὸν ἐμὲ λέγειν. <sup>[Preces]</sup> Δι' ὃ παρακαλῶ καὶ καθικετεύω τὴν ὑμετέραν φιλοθεῖαν μὴ  
 5 καὶ ἐν τούτῳ ἀνυμνῆται ὁ φιλόανθρωπος θεὸς διὰ τῆς ὑμετέρας ἀγγελικῆς καὶ θεοτιμῆτου  
 συνόδου καταργήσας μὲν τὴν πλάνην, φωτίσας δὲ τὴν ἀλήθειαν.  
<sup>[Souscription]</sup> Σαβινιανὸς ἐπίσκοπος ἐπιδέδωκα ὑπαγορεύσας καὶ ὑπογράψας τήνδε τὴν δέησιν.

## 65

29 δέησις καὶ ἱκεσία: sur ce syntagme (plus ou moins issu d'Isocrate) qui, à partir du IV<sup>e</sup> s., se glisse entre l'*inscriptio* et l'*intitulatio*, cf. Fournet (2010a) 61-63 et 74. C'est la seule occurrence des ACO qui n'appartienne pas à une pétition adressée à l'empereur. Les premières occurrences papyrologiques (P.Ryl. IV 618 [c. 317]; P.Lips. I 34-35 [376-378]; SB XX 14606 [425-450]) confirment bien que cette expression était l'apanage des pétitions impériales. L'emploi qu'en fait Dioscore après le milieu

<sup>83</sup> Cf. Gascou (2004).

du VI<sup>e</sup> s. montre qu'elle s'est galvaudée; on la rencontre alors pour des pétitions adressées à des gouverneurs et même dans des pétitions privées (P.Oxy. I 130 [548/549?]; XXVII 2479 [VI<sup>e</sup> s.]).

35 ἀκαταστασίαν: cf. Fournet (1998) 7 (au sujet de P.Kell. I 20 [c. 300/320]). Ajouter, par exemple, la pétition des archimandrites Théodose et Sabas à Anastase (517) conservée par Cyrille de Scythopolis, *Vie de saint Sabas* (éd. Schwartz [1939] 157, 5, τὰς συνεχεῖς ἀκαταστασίας).

36 ὅθεν κἀγώ: syntagme qui fait fréquemment la transition entre le *prooimion* et la *narratio*. Cf. SB XX 14606. l. 4 (425/450): [ὅ]θεν κἀγὼ τοῦτο σαφῶς μεμαθηκῶς ἐπὶ τάσδε τὰς δεήσεις | ἐλήλυθα τοῦ πράγμα[το]ς ὄντος ἐν τούτοις; P.Oxy. I 130. l. 7 (548/549?): ὅθεν κἀγὼ ὁ ἐλεεινὸς δοῦλος τοῦ ἐμοῦ ἀγαθοῦ δεσπότη | διὰ ταύτης ἡμοῦ τῆ[ς] παρουσίας δεήσεως ἐλεηθῆναι μοι βούλομαι | γινῶναι τὴν ὑμετέραν δεσποτίαν ὡς κτλ.; P.Oxy. XXVII 2479. l. 6 (VI<sup>e</sup> s.): [ὅ]θεν (BL X 149) κἀγὼ ὁ ἐλεειν[ὸς] (BL VIII 259) [π]ροσέρχομαι καταδακρύω[ν καὶ δι]δάσκων.

37 κατέφυγον: le verbe καταφεύγω «trouver refuge» est typique des pétitions depuis l'époque hellénistique. Il se rencontre normalement dans la demande finale (par exemple, P.Enteux. 71. ll. 8-9 [222 av.]: τούτου γὰρ γενομένου, ἐπὶ σὲ καταφυγόν, τὸν πάντων κοινὸν εὐεργέτην, ἔ[σομ]αι τοῦ δικαίου τετευχός; P.Mich. IX 529. ll. 13-14 [232/236]: κατέφυγον ἐπὶ τοὺς πόδας σου δεό[μενός σου] | [ τύχης τῆς λα]μπροτάτης, ἐὰν δό[ξ]η, ἀκοῦσαί μου πρὸς [αὐτούς]).

εὔδιον λιμένα: sur cette appellation métaphorique, cf. P.Acad. inv. 18/2, 1-2 (Lycopolis, fin V<sup>e</sup> s.), éd. Fournet (2007) 363 et le commentaire que j'en donne p. 364.

διδάσκων ὡς: «Depuis le Haut-Empire, le verbe διδάσκω s'emploie en cas d'intervention auprès des autorités romaines, empereurs ou gouverneurs (voir L. Robert, *Hellenica* XI-XII, Paris 1960, p. 252-254)» (Feissel [1994] 285, n. 90, repr. dans Feissel [2010] 463). C'est donc le verbe-clé qui introduit normalement la *narratio* proprement dite. Dioscore l'emploie dans presque toutes ses pétitions tandis que les autres pétitions papyrologiques en font un usage moins fréquent (BGU III 798. l. 8 [fin VI<sup>e</sup>/VII<sup>e</sup> s.], διδάσκομεν δὲ κτλ.; P.Oxy. XXVII 2479. ll. 6-7 [VI<sup>e</sup> s.], δι]δάσκων [κα]τὰ ἐμαυτὸν | [ὡς κτλ.). Les pétitions des ACO y font aussi recours: ACO I/1/7, p. 96, l. 32 (pétition au synode): διδάσκω ὡς κτλ.; III, p. 32, 26 (pétition impériale): διδάσκομεν τοῖνυν ὡς κτλ.; II/1/2, p. 23, l. 19 (pétition au synode): πρόσκειμι διδάσκων κτλ. Voir aussi les textes législatifs où sont citées des références de pétitions (cf. Feissel, l. c., n. 93: Just., Nov. CXXXV pr. [CJC III, p. 690, 3]); CLVIII pr. [p. 734, 23]). On notera que la conjonction qui suit est toujours ὡς et non ὅτι, ce qui peut être interprété comme une marque d'atticisme archaïsant.

38 τυραννίδι: sur τυραννίς, cf. Fournet (1998) 13.

## 66

1 μετὰ πικρῶν δακρύων: cf. SB VI 8994. l. 9 (VI<sup>e</sup> s.).

3 δι' ὃ παρακαλῶ καὶ καθικετεύω: cf. les références que je cite dans Fournet (1998) 16.

3-4 μὴ περιδεῖν τὴν κατ' ἐμοῦ γενομένην ἀδικίαν: cf. P.Lond. V 1675. ll. 4-5 (567/568), μὴ παρορᾶν ἡμᾶς θλιβομένους καὶ καταπονουμένους | ἐν οἷω δήποτε πράγματι; P.Cair.Masp. II 67205. l. 9 (566-570/573), μὴ παρορᾶν ἐμὲ μήτε τῆ[ν - -]. Voir aussi les *preces* des ACO III, p. 61, l. 23 (μὴ περιδεῖν); p. 140, l. 22 (id.) ou, avec le synonyme παροράω, I/1/7, p. 9, l. 4 (μὴ παριδεῖν), III, p. 133, 3 (id.). Cette expression remonte à l'époque ptolémaïque (P.Enteux. 26. l. 10; 47. l. 6; 75. l., 11; 79. l. 9; 82. ll. 6-7; etc. [III<sup>e</sup> s. av.]: μὴ περιδεῖν).

4 τῶν δικαίων με τυχεῖν: expression stéréotypée des *preces* de pétition (aussi sous la forme τοῦ δικαίου τ.), qui remonte à l'époque hellénistique. Surtout à partir du IV<sup>e</sup> s., elle est souvent simplifiée sous la forme τούτου τυχών: P.Abinn. 45. l. 20; 47. l. 17; 48. l. 18; 49. l. 22; 51. l. 18; 52. l. 20; 53. l. 16; 55. l. 15; P.Cair.Isid. 74. l. 19; P.Lips. I 34, l. 22; P.Mert. II 91. l. 19 (tous du IV<sup>e</sup> s.); P.Oxy. VI 904. l. 9 (V<sup>e</sup> s.); XVI 1877. l. 8 (488); 1884. l. 13 (504); P.Oxy. XVIII 2187. l. 24 (304); P.Rain.Cent. 91. l. 11 (419); P.Sakaon 40. l. 18; 42. l. 23; 45. l. 17; 46. l. 17; 47. ll. 17-18 (tous du IV<sup>e</sup> s.); SB XVIII 13769. l. 20 (345/352); dans les ACO, I/1/5, p. 10, l. 10; 1/7, p. 123, l. 15; II/1/1, p. 67, l. 16; p. 101, l. 28; p. 153, ll. 1-2; p. 177, ll. 36-178, 1; I/3, p. 45, l. 32; p. 105, l. 12 (tous du V<sup>e</sup> s.). Dioscore garde un souvenir de l'ancienne formule dans P.Cair.Masp. III 67279. l. 6 (c. 567), βουλόμενος τῶν δικαίων τυχεῖν, qui est cependant placée dans la phrase de transition entre le *prooimion* et la *narratio*

(cf. aussi P.Lond. V 1678. l. 4 [566/568]: τ]οὺς τῶν δικαίων ὀρεγομένους). Il préfère, dans les *preces*, une forme à connotation plus encomiastique de la formule (τούτου τυχῶν τοῦ εὐεργετήματος ou *sim.*).

4-5 ὅπως καὶ ἐν τούτῳ ἀνυμνῆται ὁ φιλόανθρωπος θεός: adaptation de la formule qui consiste à promettre des prières en faveur du bénéficiaire s'il accorde la demande. Cf. SB XX 14606. l. 15 (425/450): τούτου τυχῶν τὰς συνήθεις εὐχ[ὰς] ἀ[ναπ]έμψω τῷ Θεῷ ὑπὲρ τοῦ αἰωνίου [ύ]μῶ[ν] κρ[άτου]ς; P.Gen. I<sup>2</sup> 14. ll. 26-27 (VI<sup>c</sup>/VII<sup>c</sup> s.): εὐχὰς ἀναπέμψω τῷ μισ[θ]αποδότῃ Θεῷ ὑπὲρ σωτ[ηρίας] καὶ εὐζωΐας –la restitution est de Gascou (2004) 95–; P.Oxy. XXVII 2479. ll. 17-19 (VI<sup>c</sup> s.): ἀναπέμψω | τῷ δεσπότη Χριστῷ ἡτὰς εὐχὰς μου ὑπὲρ τῆς ζωῆς τῆς ὑμετέρας πανευκλεοῦς | δεσποτείας; les diverses pétitions de Dioscore (par exemple, P.Cair.Masp. I 67006r, 7-8 [566-570/573]: τούτου ὅπως τούτου τυχοῦσα τοῦ εὐεργετήματος εὐχαριστηρίου εὐχὰς καὶ ὕμνος ἀναπέμψω τῷ πανκτίσ(τ)ῳ Θεῷ καὶ σωτήρι Ἐ(ε)ῶ [ὡς καὶ ἐπίμονος] ὑπὲρ δι[αμονῆς] [τοῦ φι]λ[α]νθρώπου ὕψο[υ]ς ὕμῶν καὶ τῶν γλυκυτάτων ὕμῶν τέκνων διὰ παντός). Ces divers exemples montrent que, malgré D. Feissel et K.A. Worp (cf. Feissel, o. c. [n. à l. 37], p. 358: «seuls les clercs et les moines promettent leurs prières»), les prières ne sont pas l'apanage des religieux mais sont aussi promises par les laïcs.

7 Σαβινιανὸς ἐπίσκοπος ἐπιδέδωκα ὑπαγορεύσας καὶ ὑπογράψας τήνδε τὴν δέησιν: le verbe ἐπιδέδωκα est typique des souscriptions de pétitions. On le trouve cependant rarement dans les papyrus avec la précision, quelque peu redondante, ὑπογράψας (cf. la pétition d'Horapollon, P.Cair.Masp. III 67295, ii, 24-25 (V<sup>e</sup> s.): Φλ(αύιος) Ὁραπόλλων Ἀσκληπιάδου φι[λ]όσοφος ὁ π[ρ]ογεγραμμέν(ος) ἐπιδέδωκα τούτους μου το[ὺς] λιβέλλους τοὺς | (...), κ(αὶ) ὑπογράψα[ς] ἐπιδέδωκα), et jamais avec ὑπαγορεύσας –les pétitions étant rarement dictées du fait du travail d'élaboration qu'elles nécessitaient contrairement à d'autres actes, comme les testaments, où la parole spontanée est essentielle (cf., par exemple, P.Cair.Masp. III 67312. l. 21 ou P.Lond. I 77. l. 12 [p. 231]). Sur la désignation de la pétition comme δέησις, cf. Fournet (2010a) 62 et 73.

## Bibliographie

- Bell, H.I. (1944), "An Egyptian Village in the Age of Justinian", JHS 64, 21-36.
- Browning, R. (1966), Notes on Byzantine Prooimia (= Wiener Byzantinische Studien I, Suppl.) (Vienna).
- Browning, R. (1978), "The Language of Byzantine Literature" in Vryonis jr (ed.), The Past in Medieval and Modern Greek Culture (Malibu) 103-133, repr. in Browning, R. (1989), History, Language and Literature in the Byzantine World (Northampton) XV (= Variorum Reprints CS 2999).
- Collomp, P. (1926), Recherches sur la chancellerie et la diplomatie des Lagides (Strasbourg).
- Crisci, E. (1996), Scrivere greco fuori d'Egitto. Ricerche sui manoscritti greco-orientali di origine non egiziana dal IV secolo a.C. all' VIII d.C. (= PapFlor XXVII) (Firenze)
- di Bitonto, A. (1967), "Le petizioni al re", Aegyptus 47, 5-57.
- di Bitonto, A. (1968), "Le petizioni ai funzionari nel periodo tolemaico", Aegyptus 48, 53-107.
- Dijkstra, J.H.F. (2003), "A World Full of the Word. The Biblical Learning of Dioscorus", in MacDonald, A.A. / Twomey, M.W. / Reinink (ed.), Learned Antiquity. Scholarship and Society in the Near-East, the Greco-Roman World, and the Early Medieval West (Leuven) 135-146.
- Dijkstra, J.H.F. (2004), "A Cult of Isis at Philae after Justinian? Reconsidering P.Cair.Masp. I 67004", ZPE 146, 137-154.
- Feissel, D. (1994), "L'ordonnance du préfet Dionysios inscrite à Mylasa en Carie (1<sup>er</sup> août 480)", TravMem 12, 263-297, repr. in Feissel (2010), n° XVIII.
- Feissel, D. (2010), Documents, droit, diplomatie de l'Empire romain tardif (Paris) (= Bilan de recherche 7).
- Feissel, D. / Gascou, J. (ed.) (2004), La Pétition à Byzance (= Centre de Recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance. Monographies 14) (Paris).
- Festugière, A.J. (1982), Éphèse et Chalcédoine: Actes des conciles (Paris).
- Fournet, J.-L. (1994), "L'influence des usages littéraires sur l'écriture des documents: perspectives" in Pap.Congr. XX (Copenhague) 418-422.
- Fournet, J.-L. (1998), "Notes critiques sur des pétitions du Bas-Empire", JJP 28, 7-18.
- Fournet, J.-L. (2004), "Entre document et littérature: la pétition dans l'Antiquité tardive" in Feissel / Gascou (2004) 61-74.
- Fournet, J.-L. (2007), "Disposition et réalisation graphique des lettres et des pétitions protobyzantines: pour une paléographie "signifiante" des papyrus documentaires" in Pap.Congr. XXIV I (Helsinki) 353-367.

- Fournet, J.-L. (2009), “Esquisse d’une anatomie de la lettre antique tardive d’après les papyrus” in Delmaire / Desmulliez / Gatier (ed.), *Correspondances. Documents pour l’histoire de l’Antiquité tardive* (Lyon) 23-66 (= Collection de la Maison de l’Orient et de la Méditerranée 40, Série littéraire et philosophique 13).
- Fournet, J.-L. (2010a), “Les pétitions des *Acta Conciliorum Œcumenicorum* comparées à celles de la documentation papyrologique (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.): Libelle, *didaskalia* et *anaphora*” in Gastgeber, C. (ed.), *Quellen zur byzantinischen Rechtspraxis. Aspekte der Textüberlieferung, Paläographie und Diplomatik, Akten des internationalen Symposiums Wien, 5.-7. 11. 2007* (Wien) 61-79 (= Veröffentlichungen zur Byzanzforschung 25).
- Fournet, J.-L. (2010b), “Les tribulations d’un pétitionnaire égyptien à Constantinople. Révision de *P.Cair.Masp. III 67352*” in *Pap.Congr. XXV* (Ann Arbor) 243-252.
- Fournet, J.-L. (2013), “Culture grecque et document dans l’Égypte de l’Antiquité tardive”, *JJP* 43, 135-162.
- Fournet, J.-L. (sous presse a.), “Les signes diacritiques dans les papyrus documentaires grecs” à paraître dans les actes du colloque *Signes dans les textes: Recherches sur les continuités et les ruptures des pratiques sribales en Égypte pharaonique, gréco-romaine et byzantine*, Université de Liège, 2-4 juin 2016.
- Fournet, J.-L. (sous presse b.), “The Relationship between Documents and Literature in Late Antiquity: The Case of the Petition, between Document, Adaptation and Literary Creation” à paraître dans les actes *DocuMentality*, Stanford University, 30 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2016.
- Gascou, J. (1997), “Les privilèges du clergé d’après la ‘Lettre’ 104 de s. Basile”, *RSR* 71, 189-204, repr. in Gascou, J., *Fiscalité et société en Égypte byzantine* (Paris, 2008) n° XIX (= Bilans de recherche 4).
- Gascou, J. (2004), “Les pétitions privées” in Feissel / Gascou (2004) 93-103, repr. in Gascou, J. (2008), *Fiscalité et société en Égypte byzantine* (Paris) n° XXI (= Bilans de recherches 4).
- Hauken, T. (1998), *Petition and Response. An Epigraphic Study of Petitions to Roman Emperors 181-249* (Bergen).
- Hauken, T. (2004), “Structure and Themes in Petitions to Roman Emperors” in Feissel / Gascou (2004) 11-22.
- Hunger, H. (1964), *Prooimion. Elemente der byzantinischen Kaiseridee in den Arengen der Urkunden* (Wien) 19-35 (= Wiener Byzantinische Studien 1).
- Kovelman, A.B. (1991), “From Logos to Myth: Egyptian Petitions of the 5th-7th Centuries”, *BASP* 28, 135-152.
- Krumbacher, K. (1897<sup>2</sup>), *Geschichte der byzantinischen Literatur von Justinian bis zum Ende des Oströmischen Reiches (527-1453)* (München).
- Lauffer, S. (1971), *Diokletian Preisedikt* (Berlin).
- Lausberg, H. (1990<sup>3</sup>), *Handbuch der literarischen Rhetorik. Eine Grundlegung der Literaturwissenschaft* (Stuttgart).
- Martin, A. (2007), “Τῶ δεῖνι παρὰ τοῦ δεῖνος. Réflexions à propos d’un type documentaire” in *Pap.Congr. XXIV, II* (Helsinki) 661-675.
- Mascellari, R. (2012), *Le petizioni nell’Egitto romano. Evoluzione di formulario, procedure e organizzazione della giustizia. Documentazione su papiro dal 30 a.C. al 300 d.C.*, diss. Università degli Studi di Firenze.
- Mullins, T.Y. (1962), “Petitions as a Literary Form”, *NT* 5, 46-54.
- Nicole, J. (1895), “Requête adressée à des officiers romains (Papyrus inédit de la collection de Genève)”, *RA* 26, 223-228.
- Papathomas, A. (2006), “Literarische und rhetorische Elemente in P. Oxy. XXXIV 2713”, *APF* 52, 244-255.
- Papathomas, A. (2007a), “Gnomen als literarisches Stilmittel in kaiserzeitlichen Petitionen (30 v.Chr.- 400 n.Chr.)” in *Pap.Congr. XXIV, II* (Helsinki) 865-877.
- Papathomas, A. (2007b), “Höflichkeit und Servilität in den griechischen Papyrusbriefen der ausgehenden Antike” in *Pap.Congr. XXIII* (Wien) 497-512.
- Papathomas, A. (2009), “Zur *captatio benevolentiae* in den griechischen Papyri als Zeugnis für die Mentalitätsgeschichte der Römerzeit. Die Verherrlichung des Adressaten und die Selbstherabsetzung des Ausstellers in den Petitionen an Herrscher und Behörden” in Karamalengou / Makrygianni (ed.), *Ἀντιφύλησις. Studies on Classical, Byzantine and Modern Greek Literature and Culture in Honour of John-Theophanes A. Papademetriou* (Stuttgart) 486-496.
- Rouillard, G. (1928<sup>2</sup>), *L’administration civile de l’Égypte byzantine* (Paris).
- Schwartz, E. (1939), *Kyriillos von Skythopolis* (= Texte und Untersuchungen 49.2) (Leipzig).
- Triantaphyllopoulos, J. (1967), “Εὐθηνία (P. Oxy. 2479)”, *REG* 80, 353-362.
- White, J.L. (1972), *The Form and Structure of the Official Petition: A Study in Greek Epistolography* (Missoula).
- Zawadski, T. (1960), “Sur une inscription de Phrygie relative au cursus publicus”, *REA* 62, 80-94.
- Zilliacus, H. (1967), *Zur Abundanz der spätgriechischen Gebrauchssprache* (= Commentationes Humanarum Litterarum, Societas Scientiarum Fennica 41/2) (Helsinki-Helsingfors).